

<b>THEME 1</b>	
<b>Réussir, du collège au lycée</b>	
<b>RAPPORTEURS</b>	
Sandrine Charrier, Claire Guéville, Julien Luis, Thierry Reygades, Valérie Sipahamalani	
<b><u>SOMMAIRE</u></b>	
<b>INTRODUCTION</b>	
<ul style="list-style-type: none"><li>• Les ambitions du SNES-FSU pour le second degré p. 3</li></ul> Une formation et une qualification pour tous <ul style="list-style-type: none"><li>• Fiche 1 Un droit au lycée pour tous p. 4</li><li>• Fiche 2 Cohérence du second degré p. 4</li><li>• Fiche 3 Structure collège, lycées, formations supérieures, apprentissage p. 5</li><li>• Fiche 4 L'éducation et la formation tout au long de la vie : relever les défis p. 6</li></ul> Le défi d'enseigner aujourd'hui <ul style="list-style-type: none"><li>• Fiche 5 Une école inclusive ? p. 6</li><li>• Fiche 6 Hétérogénéité et différenciation-diversification p. 7</li><li>• Fiche 7 Contenus, programmes, pratiques p. 7-8</li><li>• Fiche 8 Évaluation p. 8</li><li>• Fiche 9 Le numérique p. 8</li><li>• Fiche 10 Service public d'éducation et territoires p. 9</li><li>• Fiche 11 Éducation prioritaire, p. 9</li></ul> Comment y parvenir : la mobilisation des personnels <ul style="list-style-type: none"><li>• Fiche 12 Les personnels face aux prescriptions p. 10</li><li>• Fiche 13 La vie scolaire : comment prendre en compte un</li></ul>	

<p>périmètre en extension p. 10-11          • Fiche 14 La psychologie dans l'éducation et l'orientation p. 11</p>	
<p><b>INTRODUCTION</b></p>	
<p><b>Les ambitions du SNES pour le second degré</b></p>	
<p><del>0.1. Les gouvernements successifs ont imprimé à l'école en général et au second degré en particulier des évolutions prenant appui sur des conceptions libérales : pressions marchandes, idéologie des « dons et des talents », individualisation, autonomie et mise en concurrence des élèves, des personnels et des établissements, néo-management, atteinte au principe d'égalité sur l'ensemble du territoire par le recours au local, externalisation et privatisation du traitement de la difficulté scolaire.</del>          Les textes d'application de la loi pour la refondation de l'École sont presque tous parus. Ils se focalisent sur un bloc école - collège avec la volonté d'imposer au collège un mode de fonctionnement fantasmé du premier degré : « inclusion », « différenciation », « interdisciplinarité » sont devenues les recettes magiques du ministère. C'est oublier que 20 % des élèves arrivent en Sixième en situation d'échec scolaire, qu'inclusion et différenciation sont peu ou pas mises en œuvre au primaire car complexes et incompatibles avec les conditions d'enseignement, que la polyvalence des enseignants du premier degré ne crée pas automatiquement de l'interdisciplinarité. Le parti a été pris de se focaliser sur la liaison école-collège sans penser la poursuite d'études en lycée. Ce rendez-vous manqué risque de renforcer la difficulté de nombre d'élèves à réussir en Seconde, et à poursuivre la construction de leur projet d'orientation. La communauté éducative commence à reconnaître</p>	<p><b><u>Les gouvernements successifs de François Hollande n'ont marqué aucune rupture avec les politiques menées par leurs prédécesseurs : ils ont continué à imposer des évolutions du système éducatif fondées sur une conception libérale de l'école et de la société : pressions marchandes, idéologie des « dons et des talents », individualisation, autonomie et mise en concurrence des élèves, des personnels et des établissements, néo-management, atteinte au principe d'égalité sur l'ensemble du territoire par le recours au local, externalisation et privatisation du traitement de la difficulté scolaire. Le SNES-FSU doit continuer de s'opposer à la mise en place de cette école néo-libérale. La priorité à la jeunesse tant déclamée en 2012 est une coquille vide au regard des politiques menées. Les créations de postes sont insuffisantes pour faire face à la pression démographique.</u></b>          Quant aux textes d'application de la loi pour la refondation de l'École, ils se focalisent sur un bloc école - collège avec la volonté d'imposer au collège un mode de fonctionnement fantasmé du premier degré : « inclusion », « différenciation », « interdisciplinarité » sont devenues les recettes magiques du ministère. C'est oublier que 20 % des élèves arrivent en Sixième en situation d'échec scolaire, qu'inclusion et différenciation sont peu ou pas mises en œuvre au primaire car complexes et incompatibles avec les conditions d'enseignement, que la polyvalence des enseignants du premier degré ne crée pas automatiquement de l'interdisciplinarité. Le parti a été pris de se focaliser sur la liaison école-collège sans penser la poursuite</p>

<p>que la scolarité obligatoire se situe maintenant en fin de Seconde. Le SNES-FSU doit continuer de mener campagne sur la scolarité obligatoire à 18 ans. Elle permettrait de dérouler les contenus dans la durée de la Sixième à la Terminale, donnant aux élèves le temps nécessaire aux apprentissages les plus complexes. Ces contenus doivent être pensés pour ceux qui n'ont que l'école pour comprendre l'école et être construits en cohérence pour davantage faire sens, permettre aux équipes de travailler ensemble et de concevoir des projets communs.</p>	<p>d'études en lycée. Ce rendez-vous manqué risque de renforcer la difficulté de nombre d'élèves à réussir en Seconde, et à poursuivre la construction de leur projet d'orientation. La communauté éducative commence à reconnaître que la scolarité obligatoire se situe maintenant en fin de Seconde. Le SNES-FSU doit continuer de mener campagne sur la scolarité obligatoire à 18 ans. Elle permettrait de dérouler les contenus dans la durée de la Sixième à la Terminale, donnant aux élèves le temps nécessaire aux apprentissages les plus complexes. Ces contenus doivent être pensés pour ceux qui n'ont que l'école pour comprendre l'école et être construits en cohérence pour davantage faire sens, permettre aux équipes de travailler ensemble et de concevoir des projets communs.</p>
	<p>0.1 bis <b><u>Les derniers gouvernements ont fait le choix d'élaborer des politiques éducatives contraintes par les choix budgétaires (politique de diminution des déficits publics) et guidées par des impératifs économiques, comme en atteste la récurrence du terme employabilité. Pour le SNES-FSU, la formation initiale doit conduire à un diplôme garant d'une insertion professionnelle et sociale pour tous les jeunes, dans un monde professionnel en profonde mutation. Mais elle doit aussi contribuer à la construction d'une culture émancipatrice qui permette à chaque jeune de comprendre et décrypter le monde qui l'entoure, afin d'y être un acteur à part entière. Le contexte actuel impose, plus que jamais, des investissements massifs dans le service public d'éducation.</u></b></p>
<p>0.2. Il est possible de construire le second degré sur le principe d'une éducation commune et collective capable de prendre en charge tous les jeunes, et leur permettant de construire une culture commune émancipatrice. Nos analyses sur le décrochage restent pertinentes. Les mesures annoncées, droit opposable au retour en formation initiale pour les 18-25 ans sortis sans diplômes du système éducatif, recentrage des personnels de la MLDS sur les actions de prévention, développement des micro-lycées, doivent s'accompagner des</p>	<p>Il est possible de construire le second degré sur le principe d'une éducation commune et collective capable de prendre en charge tous les jeunes, et leur permettant de construire une culture commune émancipatrice. Nos analyses sur le décrochage restent pertinentes. Les mesures annoncées, droit opposable au retour en formation initiale pour les 18-25 <b>16-25 ans</b> sortis sans diplômes du système éducatif, recentrage des personnels de la MLDS sur les actions de prévention, <b>le positionnement réaffirmé des cop-sy et DCIO dans la prise en charge des décrocheurs</b>, le développement des micro-lycées, doivent s'accompagner des investissements afférents. <b>Le</b></p>

<p>investissements afférents.</p> <p>Le pré-apprentissage et l'apprentissage ne doivent pas être le recours face à la difficulté scolaire ou au décrochage. Ils ne doivent pas dédouaner l'Éducation nationale de son objectif d'une réussite pour tous les jeunes. La scolarité obligatoire jusqu'à 18 ans imposerait à l'Éducation nationale de trouver des solutions au décrochage en son sein.</p>	<p><b><u>droit au retour en formation initiale, texte interministériel, repose actuellement uniquement sur les CIO de l'éducation nationale sans aucun moyen supplémentaire.</u></b></p> <p><b><u>Pour que les jeunes puissent faire valoir leur droit pour un retour en formation (décret interministériel déc. 2014) il est nécessaire de créer plus de places dans les voies technologiques, professionnelles, davantage d'heures d'enseignements pour construire des modules adaptés, davantage de postes de Copsy et DCIO, la prise en charge de la plus grosse partie de ce dispositif reposant sans moyens supplémentaires sur les CIO. Les PSAD (Plateforme de Suivi et d'Appui au Décrochage scolaire), sous la responsabilité des DCIO, doivent avoir les moyens de proposer des voies de formations diversifiées et conduisant à une qualification professionnelle.</u></b></p> <p>Le pré-apprentissage et l'apprentissage ne doivent pas être le recours face à la difficulté scolaire ou au décrochage <b><u>car ils génèrent eux-mêmes du décrochage scolaire.</u></b> Ils ne doivent pas dédouaner l'Éducation nationale de son objectif d'une réussite pour tous les jeunes. La scolarité obligatoire jusqu'à 18 ans imposerait à l'Éducation nationale de trouver des solutions au décrochage en son sein.</p>
<p>0.3. Les moyens publics doivent aller à l'école publique. Le SNES-FSU s'oppose au développement de l'enseignement privé et à l'opacité de sa gestion. Les collèges et lycées publics doivent avoir les moyens d'être attractifs par rapport au privé.</p>	<p>0.3. Les moyens publics doivent aller <b><u>exclusivement</u></b> à l'école publique. Le SNES-FSU s'oppose au développement de l'enseignement privé et à l'opacité de sa gestion. Les collèges et lycées publics doivent avoir les moyens d'être attractifs par rapport au privé : <b><u>cela passe notamment par une amélioration des conditions d'enseignement, un élargissement de la carte des options dans tous les établissements publics et l'abrogation de la réforme du collège. Le SNES-FSU s'oppose à la logique concurrentielle qui traverse tout le système et conduit les établissements à s'engager dans des dynamiques qui tiennent parfois plus du marketing que du service public</u></b></p>

	<p><b><u>La proposition faite dans le rapport d’information des députés Durand et Salles d’octroyer des aides financières pour implanter des établissements privés sous contrat dans les quartiers défavorisés n’est pas acceptable.</u></b></p>
<p>0.4. Le service public d’éducation doit lutter contre toutes les inégalités et les ségrégations. Les conditions d’enseignement et d’encadrement doivent être améliorées, en particulier dans les territoires où la difficulté est avérée, notamment les DOM et les COM, sur la base de critères définis nationalement après concertation, reconnus et partagés par tous, en dehors de toutes contraintes d’ordre budgétaire.</p>	
<p>0.5. Des conditions de travail et d’étude motivantes, une reconnaissance financière du niveau de qualification des personnels, des effectifs permettant l’écoute et la prise en charge des classes dans de bonnes conditions, la constitution d’équipes pluri professionnelles de suivi complètes, une vie sereine dans les établissements, où chacun est acteur des formations et où chaque jeune trouve les éléments de référence et les ouvertures nécessaires : tel doit être le second degré.</p>	
	<p><b><u>5-bis : Les représentants du Ministère, à divers échelons, éludent de plus en plus systématiquement l’importance de la taille des effectifs dans les classes. Le relèvement des seuils de dotation des classes, passés à 30 élèves par classe, même en Éducation Prioritaire, dans une majeure partie des départements de l’académie de Versailles, atteste du peu d’attention portée à cette variable par le Rectorat et les DSDEN. Les études scientifiques montrant l’impact positif du travail en effectif réduit, notamment en Éducation Prioritaire, existent mais leur pertinence est remise en cause par l’Administration. Après plusieurs années de hausse continue des effectifs dans les classes,</u></b></p>

**de discours institutionnels visant à discréditer l'impact positif des faibles effectifs et à légitimer l'augmentation du nombre d'élèves par classe, le SNES-FSU doit mener campagne de manière plus affirmée et continue sur les enjeux de la baisse des effectifs par division.**  
**Les maximums doivent être les suivants**  
**- 20 dans les collèges de l'Éducation Prioritaire**  
**- 24 dans les autres collèges**  
**- les lycées de l'Éducation Prioritaire : 24 en 2de, 28 dans les classes du cycle terminal général, 26 dans le cycle terminal technologique**  
**- hors de l'Éducation prioritaire : 25 en classe de 2de, 30 dans les classes du cycle terminal général et 28 dans les classes du cycle technologique**

**Fiche 1**

**Un droit au lycée pour tous**

1.1. Le second degré doit être construit, de manière ambitieuse, suivant un axe de diversification progressive allant du collège pour tous au lycée diversifié par ses trois voies et ses séries. Les enseignements doivent également être diversifiés par leurs démarches et pratiques pédagogiques, adossées aux disciplines scolaires. Là sont les marqueurs de la professionnalité des enseignants, validée par leurs spécialités de recrutement.

1.2. L'ensemble des disciplines et parcours doit permettre l'acquisition d'une culture commune et partagée et de niveaux de qualification reconnus collectivement. Ainsi l'on pourra combattre les hiérarchies entre voies et parcours de formation. C'est à la Nation que revient la responsabilité de la qualité des parcours de formation pour tous les jeunes.

<p>1.3. Le SNES-FSU se situe donc résolument dans une perspective de démocratisation de l'Éducation et de la Formation. Il s'agit de permettre à tous les jeunes d'accéder à de hauts niveaux de qualification et également de culture permettant l'insertion citoyenne, sociale et professionnelle. Cela impose de porter la scolarité obligatoire à 18 ans dans le cadre d'un droit au lycée pour tous les jeunes.</p>	
<p><b><u>Fiche 2</u></b></p>	
<p><b>Cohérence du second degré</b></p>	
<p>2.1. Pour le SNES-FSU, le Second degré, structuré en disciplines scolaires de la Sixième à la Terminale, forme un tout. Les disciplines sont des regards complémentaires sur le monde qui permettent d'accéder à des savoirs et modes de pensée spécifiques, de structurer la pensée et le raisonnement.</p>	
<p>2.2. Le passage de l'école au collège est une rupture mais aussi une transition nécessaire. À ce titre, le cycle 3 incluant la Sixième ne permettra pas d'améliorer l'entrée des élèves dans les apprentissages de collège car il vise finalement à faire de la Sixième une ultime classe de l'enseignement primaire. Il n'est pas pertinent. Le SNES-FSU demande que la Sixième sorte du cycle 3. La liaison école-collège peut se faire lors de rencontres inter-degrés sur des temps banalisés.</p>	<p><del>Le passage de l'école au collège est une rupture mais aussi une transition nécessaire.</del> <b><u>Le passage de l'école au collège est une rupture, sur divers plans, qui peut déstabiliser les élèves, mais cette rupture est aussi nécessaire pour permettre aux élèves de se construire. C'est par un travail sur les liaisons, mais aussi par des moyens suffisants, que ces ruptures deviendront émancipatrices.</u></b>          À ce titre, le cycle 3 incluant la Sixième ne permettra pas d'améliorer l'entrée des élèves dans les apprentissages de collège car il vise finalement à faire de la Sixième une ultime classe de l'enseignement primaire. Il n'est pas pertinent d'un point de vue pédagogique <b><u>et comporte de nombreux risques de dévoiement de l'identité et des pratiques professionnelles des</u></b></p>

	<p><b><u>enseignants du 2d degré</u></b> . Le SNES-FSU demande que la Sixième sorte du cycle 3 <b><u>et soit rattachée au cycle 4</u></b>. <b><u>Plus globalement, les cycles de 3 ans tels qu'ils sont pensés dans la loi d'Orientation ne sont pas pertinents et leur durée doit être revue</u></b></p> <p>La liaison école-collège <del>peut</del> <b><u>doit</u></b> se faire lors de rencontres inter-degrés <b><u>uniquement</u></b> sur des temps banalisés, <b><u>à l'initiative des équipes pédagogiques</u></b>. <b><u>Si ces réunions de liaison école-collège se font en dehors de ces temps banalisés, ce temps de travail doit être rémunéré.</u></b></p>
<p>2.3. Présentés comme des outils au service des équipes, les conseils de cycle 3 et école/collège se révèlent dans la réalité plutôt comme des lieux d'injonction et des obstacles au dialogue inter-degrés que comme des lieux de concertation.</p>	<p>2.3. Présentés comme des outils au service des équipes, les conseils de cycle 3 et école/collège se révèlent dans la réalité plutôt comme des lieux d'injonction et des obstacles au dialogue inter-degrés que comme des lieux de concertation. <b><u>Dirigé bien souvent par l'IEN de circonscription, le conseil École/Collège est devenu un outil permettant à la hiérarchie d'organiser des échanges de service entre le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>nd</sup> degré auxquels le SNES-FSU est opposé. Plus globalement, ces deux instances sont devenues des hiérarchies intermédiaires, courroies de transmission de prétendues bonnes pratiques pédagogiques véhiculées par les représentants de l'Administration, alourdissant d'autant plus la charge de travail des personnels. Elles sont aussi un des outils visant à imposer la logique contestable, et combattue par le SNES-FSU, d'école du socle. Le SNES-FSU continue de demander la suppression du conseil école-collège et du conseil de cycle 3.</u></b></p>
<p>2.4. Dans la perspective d'allongement de la scolarité obligatoire de 16 à 18 ans, le travail de liaison Troisième-Secondaire prend tout son sens. Le renforcement de cette liaison doit permettre une meilleure articulation des contenus et des pratiques. Il s'agit d'amener progressivement les élèves à connaître les spécificités des trois voies</p>	<p>2.4. Dans la perspective d'allongement de la scolarité obligatoire de 16 à 18 ans, le travail de liaison Troisième-Secondaire prend tout son sens. Le renforcement de cette liaison doit permettre une meilleure articulation des contenus et des pratiques. Il s'agit d'amener progressivement les élèves à connaître les spécificités des trois voies du lycée par une meilleure prise en</p>



<p>du lycée par une meilleure prise en compte des cultures technologiques et professionnelles dans les enseignements de collège. Les passerelles et dispositifs du type « classes d'adaptation » doivent être développés (voir mandats) et faciliter le passage d'une voie à l'autre.</p> <p>Le baccalauréat clôt le Second degré et marque l'entrée dans le supérieur. Il doit rester diplôme national et premier grade universitaire. Démocratiser l'accès aux études supérieures est une priorité. Le continuum Bac -3 Bac +3 n'est pas la réponse adéquate car il entérine un bloc école-collège et la scolarité obligatoire à 16 ans.</p>	<p>compte des cultures technologiques et professionnelles dans les enseignements de collège. Les passerelles <b><u>concernent actuellement peu d'élèves</u></b> et dispositifs du type « classes d'adaptation » doivent être développés <b><u>créés</u></b> (voir mandats) et faciliter <b><u>afin de permettre</u></b> le passage d'une voie à l'autre <b><u>et ainsi éviter toute orientation précoce et enfermante dans une série ou une voie qui ne correspondrait pas aux attentes des élèves.</u></b> Le baccalauréat clôt le Second degré et marque l'entrée dans le supérieur. Il doit rester diplôme national et premier grade universitaire. Démocratiser l'accès aux études supérieures est une priorité. <del>Le continuum Bac -3 Bac +3 n'est pas la réponse adéquate car il entérine un bloc école-collège et la scolarité obligatoire à 16 ans.</del></p> <p><b><u>Le SNES-FSU s'oppose à la logique de Bac – 3/bac +3 qui inspire la plupart des mesures prises en lycée et dans l'enseignement supérieur. Cette logique entérine un bloc école-collège, réduisant alors la scolarité obligatoire à 16 ans, renonçant donc à emmener l'ensemble d'une génération au baccalauréat. Le bac -3/bac +3 annonce également la suppression du baccalauréat comme diplôme national et premier grade universitaire.</u></b></p>
	<p><b><u>2.5 le décret paru au BO du 27/11/2014 rend le redoublement exceptionnel. Ce dernier n'est ni une solution magique aux difficultés scolaires, ni une pratique coupable de tous les maux. Il ne faut ni le fétichiser, ni le rejeter par principe. Mais depuis plusieurs années, les gouvernements successifs n'ont eu qu'une approche comptable du redoublement, voyant dans sa suppression un moyen de faire des économies, sous couvert de discours parfois accusatoires envers les personnels. Cela a abouti à la disparition de fait du redoublement en collège.</u></b></p> <p><b><u>Le décret de novembre 2014 entérine alors la fin du redoublement en 2de. Les conséquences de cette quasi-interdiction vont être désastreuses pour les élèves et les collègues puisqu'elle ne s'accompagne pas d'une réflexion sur l'accompagnement efficace des élèves en difficulté (seuls</u></b></p>

sont proposés des gadgets inopérants comme l'AP), et que les moyens « économisés » par la baisse du redoublement n'ont pas été réinjectés dans les établissements pour accompagner et mieux faire réussir les élèves. Dans ce contexte et alors que les conditions d'enseignement sont particulièrement dégradées en lycée, la fin du redoublement risque d'accentuer les difficultés des élèves les plus fragiles.

Ce décret donne également le « dernier mot » aux familles sur les procédures d'orientation. Cela revient à supposer, à tort, que toutes les familles sont à égalité face au système scolaire, notamment la maîtrise des enjeux de l'orientation.

En l'état, les dispositions de ce décret sont donc inacceptables.

2.6 L'annonce du droit à redoubler dans son établissement d'origine pour les élèves ayant échoué au bac a rencontré un certain écho médiatique. Mais les faits montrent l'incapacité de l'Administration à dégager les moyens nécessaires pour faire de ce droit une réalité.

Tous les élèves de terminales doivent se voir offrir la possibilité de redoubler dans leur lycée d'origine, dans des classes à part entière et non dans des dispositifs bricolés sous couvert de conservation des notes. Des moyens doivent donc être dégagés dès le début des opérations de préparation de rentrée, et non à la fin de l'année scolaire, ou même au début de la suivante.

**Fiche 3**

**Structure collèges, lycées, formations supérieures, apprentissage**

**Collège**

**3.1. Plus que jamais, le collège est le niveau du système éducatif qui**

**3.1 Plus que jamais, le collège est le niveau du système éducatif qui, en**

en démocratisant l'accès aux savoirs permettra le prolongement de la scolarité obligatoire à 18 ans. Pour y parvenir, il faut lui en donner les moyens tant sur le plan matériel qu'au niveau des objectifs qui lui sont assignés. Nos mandats sur les structures du collège demeurent pertinents.

**démocratisant l'accès aux savoirs, permettra le prolongement de la scolarité obligatoire à 18 ans. Il n'est ni l'école primaire, ni le lycée et doit, par conséquent, avoir les moyens (matériels et financiers) de son ambition, en tant que structure propre.**

**La réforme du collège va à l'encontre de cet objectif : les nouveaux dispositifs imposés (AP et EPI) sont des leurre qui ne feront pas mieux réussir les élèves et dont ce sont surtout les élèves les plus favorisés qui en tireront avantage. La suppression d'un certain nombre d'options, qui ont pourtant fait leurs preuves, notamment dans les établissements défavorisés (bilangues, langues anciennes...), participe à un appauvrissement généralisé de l'offre de formation et de l'ouverture culturelle de tous les élèves. La disparition des dédoublements, cadrés nationalement, va placer les élèves dans des classes chargées, dans toutes les disciplines, conditions d'enseignement particulièrement préjudiciables pour la réussite des élèves.**

**Le SNES-FSU doit donc continuer la lutte pour l'abrogation de cette réforme.**

**Une autre réforme du collège doit être portée. Elle doit être axée autour des points suivants :**

**- diminution des effectifs dans les classes, dédoublements cadrés nationalement. Cette amélioration des conditions d'enseignement doit permettre de travailler en petits groupes et donc de moduler les situations pédagogiques, permettant ainsi de donner plus de sens aux enseignements.**

**- construction de programmes cohérents, tant dans le temps, qu'entre les disciplines. La conception de ces programmes doit s'appuyer sur l'expertise des enseignants.**

**- les moyens nécessaires à la concertation (dans le temps de service) et au travail en équipe pour bâtir des projets et travailler collectivement à la remédiation des difficultés des élèves**

**- une formation des personnels riche et diversifiée (sociologie, didactique etc) qui permette la réflexion et non le formatage.**

<p><b>Lycée</b></p> <p>3.2. Le SNES-FSU continue de demander des évolutions importantes pour les séries générales et technologiques. En effet, le lycée actuel ne permet pas d'assurer à tous les élèves une formation de qualité. Des difficultés nouvelles sont observées à l'entrée dans l'enseignement supérieur. <del>Il convient de repenser les horaires et contenus de certains enseignements en les articulant à un jeu cohérent d'options et de spécialités en fonction des séries. Le SNES-FSU doit enrichir sa réflexion sur la Seconde, notamment sur le rôle et la place des actuels enseignements d'exploration et des options.</del></p>	<p>3.2. Le SNES-FSU continue de demander des évolutions importantes pour les séries générales et technologiques. En effet, le lycée actuel ne permet pas d'assurer à tous les élèves une formation de qualité. Des difficultés nouvelles sont observées à l'entrée dans l'enseignement supérieur.</p> <p><b><u>Le SNES demande l'abandon de la réforme Chatel et doit réaffirmer avec force son ambition pour le lycée : accueillir l'ensemble des élèves pour les amener jusqu'au baccalauréat et leur permettre une poursuite d'études variées et qualifiantes.</u></b></p> <p><b><u>Quelques principes incontournables doivent être rappelés et servir de base à la réforme du lycée que nous voulons :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><b><u>- définition nationale des horaires disciplinaires, y compris des dédoublements</u></b></li> <li><b><u>- définition hebdomadaire de tous les enseignements (refus de la semestrialisation ou de l'annualisation)</u></b></li> <li><b><u>- abandon de l'AP dont les heures doivent être redéployées vers les disciplines</u></b></li> <li><b><u>- poser un nombre maximum d'élèves par classe : 25 en 2de, 30 dans le cycle terminal général et 28 dans le cycle technologique.</u></b></li> </ul>
	<p><b><u>3.3 La classe de 2de doit voir réaffirmer son rôle d'ouverture vers le cycle terminal, ce qui ne signifie pas un enfermement précoce dans un parcours pré-déterminé. Cela implique notamment la disparition des enseignements d'exploration, peu lisibles, dont bon nombre sont socialement marqués et qui contribuent à entretenir un grand flou en</u></b></p>

	<p><u>raison de leur absence d’ancrage disciplinaire.</u></p> <p><u>A la place, chaque élève de seconde devra choisir 2 enseignements de détermination, l’un relevant du champ général, l’autre du champ technologique qui permettront à l’élève de préparer au mieux ses choix d’orientation dans le cycle terminal.</u></p> <p><u>Ces enseignements disciplinaires seront de 3h hebdomadaires et devront permettre, par leur programme, de toucher du doigt la réalité des enseignements dominants des séries de 1ère. La carte de ces enseignements devra correspondre à un éventail de disciplines large et non contraint par des considérations budgétaires.</u></p>
	<p><u>3.4 La hiérarchie des filières dans la voie générale a été renforcée par la réforme Chatel. Par exemple, la filière L continue de voir ses effectifs diminuer tandis que la filière S attire de nombreux élèves qui n'ont que peu de goûts pour les sciences. Il convient d'engager la réflexion sur le contenu, ainsi que les spécialités de chaque filière pour lutter contre les déséquilibres des séries et les représentations en terme de hiérarchie sociale qui leur sont accolées.</u></p>
<p>3.3. Notre mandat de lycée diversifié, en trois voies et séries, reste d'actualité. Il est percuté par l'accentuation des déséquilibres entre ces voies et séries. Il est nécessaire de réaffirmer le sens, les apports et les spécificités des séries.</p>	
<p>3.4. Dans ce cadre se pose la question de l’avenir de la voie technologique. Le risque est grand de voir ces séries, notamment STI2D et STMG, perdre dans un futur proche leurs spécialités, d’avoir ainsi des formations en décalage avec les champs technologiques, encore moins attractives et qui s’effaceraient progressivement.</p> <p>Contre ces évolutions demande, dans le secteur industriel, un</p>	<p>3.4. Dans ce cadre se pose la question de l’avenir de la voie technologique. <del>Le risque est grand de voir ces séries, notamment STI2D et STMG, perdre dans un futur proche leurs spécialités, d’avoir ainsi des formations en décalage avec les champs technologiques, encore moins attractives et qui s’effaceraient progressivement.</del></p> <p><u>Les séries technologiques ont contribué, et contribuent à la démocratisation du 2d degré. Le SNES-FSU refuse la disparition</u></p>

<p>centrage sur les spécialités, un enseignement transversal qui leur soit adossé et les projets évalués sur des compétences techniques propres à chacune des spécialités ; pour la série éco-gestion, l'abandon de l'enseignement de sciences de gestion en Première au profit d'enseignements ouvrant sur les spécialités et des activités centrées sur ces spécialités ; pour STL, ST2S, STD2A, Hôtellerie, TMD, de les conforter dans leurs spécificités.</p>	<p><b><u>programmée des STI2D et STMG par la perte de leurs spécialités et un décalage toujours plus grand entre formations et champs technologiques.</u></b></p> <p>Contre ces évolutions demande, dans le secteur industriel, un centrage sur les spécialités, un enseignement transversal qui leur soit adossé et les projets évalués sur des compétences techniques propres à chacune des spécialités ; pour la série éco-gestion, l'abandon de l'enseignement de sciences de gestion en Première au profit d'enseignements ouvrant sur les spécialités et des activités centrées sur ces spécialités ; pour STL, ST2S, STD2A, Hôtellerie, TMD, de les conforter dans leurs spécificités.</p>
	<p><b><u>3.4 bis Une option "préparation aux concours d'entrée en IFSI et sociaux" pré bac avec une dotation de 3 heures par semaine réparties entre 3 disciplines (STMS, Français et Mathématiques) à l'instar de ce qui se fait dans l'académie de Versailles est indispensable pour faire réussir le plus grand nombre d'élèves ST2S qui se destinent pour beaucoup à ces champs professionnels.</u></b></p>
<p><b>Classes préparatoires aux grandes écoles</b></p>	
<p>3.5. En CPGE, la carte de formation doit continuer à s'élaborer au niveau du ministère, les programmes et horaires doivent rester cadrés nationalement. La pression des rectorats sur les effectifs doit cesser, 48 élèves par classe est un maximum.</p>	

	<p><b><u>3.5 bis Les CPGE technologiques (économique et commerciale, scientifique) doivent être développées afin de permettre aux élèves de ces séries de diversifier leurs parcours d'orientation post-bac.</u></b></p>
<p>3.6. Les enseignants du post-bac ne doivent pas être écartés de l'élaboration des conventions lycées - universités prévues par la loi. Les échanges de service entre lycée et université doivent se faire sur la base du volontariat. L'informatique doit être reconnue comme discipline et enseignée par des enseignants spécifiques, avec un enseignement à horaire hebdomadaire sur toute l'année. Le ministère doit accélérer la création de postes d'informatique.</p>	
<p>3.7. Le développement des classes ATS nécessite des moyens dédiés et sans concurrence avec les CPGE en deux ans.</p>	
<p><b>Brevets de techniciens supérieurs</b></p>	
<p>3.8. Les BTS sont des diplômes marqueurs de qualification professionnelle. Ils permettent également à de plus en plus de jeunes de poursuivre des études en licences professionnelles ou en grandes écoles. De par la demande sociale, les difficultés sur le marché du travail, la réforme de la voie professionnelle, un nombre croissant de bacheliers professionnels tente d'y poursuivre leurs études sous statut d'étudiant ou d'apprenti. Leur réussite est très faible, autour de 25 %.</p>	
<p><del>3.9. Il est nécessaire d'élaborer des parcours permettant d'améliorer la réussite des bacs pro en BTS. Ces dispositifs peuvent aller d'aides ponctuelles en première année de STS à une année propédeutique au BTS. Il convient que les jeunes soient associés au choix du dispositif en fonction de leurs acquis en fin de Terminale professionnelle. Les</del></p>	<p><b><u>3.9 Le BTS doit rester un diplôme à Bac+2, qualification dont la durée correspond aux besoins des élèves concernés, et reconnue par les employeurs. Il est nécessaire d'élaborer des parcours permettant d'améliorer la réussite des bacs pros en BTS. Ces dispositifs doivent consister en des aides ponctuelles ou tout au long de l'année et doivent</u></b></p>

<p>moyens doivent être disponibles afin que tout jeune puisse entrer dans le dispositif de son choix. Un parcours imposé et mal compris serait contre-productif.</p>	<p><b><u>s'accompagner des moyens indispensables pour les mettre en place faire des BTS des voies de réussite pour tous les étudiants concernés.</u></b>  <b><u>Parallèlement, le SNES-FSU s'oppose à la politique qui vise à écarter les élèves des voies générale et technologique des BTS : c'est une voie de réussite qui doit leur rester ouverte.</u></b></p>
	<p><b><u>3.9 bis Au sein des formations sanitaires et sociales, la poursuite d'études supérieures pour les bacheliers ST2S se poursuit également au sein des BTS mais ces derniers sont encore trop limités en nombre et certains (BTS ESF par exemple) sont remis en cause par le ministère de la Santé et des Affaires Sociales. Afin de permettre une légitime élévation des qualifications et un accès à des niveaux de formation élevés, l'Éducation Nationale doit maintenir les formations dans le secteur public, appuyer leur revalorisation et les développer dans les lycées</u></b></p>
<p><b>Apprentissage</b></p>	
<p>3.10. Nos mandats sur le développement de l'apprentissage restent valides. Mais il convient de penser au statut des enseignants titulaires qui interviennent dans les sections d'apprentissage. Le système d'heures gagées, comme pour la formation des adultes en GRETA, semble le plus adéquat.</p>	
<p>3.11. Le gouvernement veut développer l'apprentissage notamment en permettant aux CFA d'ouvrir des formations préparant aux titres du ministère du travail. Ainsi des jeunes en formation initiale pourraient se voir proposer une formation professionnelle (normalement réservée aux adultes) qui ne comporte pas d'enseignements généraux. Le SNES-FSU refuse cette évolution et exige que la formation initiale des jeunes, quel que soit leur statut (élève, étudiant ou apprenti), débouche sur un diplôme, seul garant d'une formation alliant culture commune et formation professionnelle pour les diplômés permettant l'insertion</p>	<p>3.11 Le gouvernement veut développer l'apprentissage notamment en permettant aux CFA d'ouvrir des formations préparant aux titres du ministère du travail. Ainsi des jeunes en formation initiale pourraient se voir proposer une formation professionnelle (normalement réservée aux adultes) qui ne comporte pas d'enseignements généraux. Le SNES-FSU refuse cette évolution et exige que la formation initiale des jeunes, quel que soit leur statut (élève, étudiant ou apprenti), débouche sur un diplôme, seul garant d'une formation alliant culture commune et formation professionnelle pour les diplômés permettant l'insertion professionnelle. <b><u>Les incitations récurrentes dans certaines régions de développer le pré apprentissage,</u></b></p>



professionnelle.	<b><u>augmentent nos craintes de voir détourner des jeunes encore soumis à l'obligation scolaire d'une réelle culture commune et d'une formation permettant l'adaptation aux évolutions des métiers et des technologies.</u></b>
<b><u>Fiche 4</u></b>	
4.1. La formation initiale doit conduire à un diplôme garant d'une insertion professionnelle et sociale pour tous les jeunes.	<b><u>4.1.Le SNES-FSU ne cessera de lutter pour que la formation initiale <del>doit</del> <u>doive</u> conduire <u>conduise</u> à un diplôme garant d'une insertion professionnelle et sociale pour tous les jeunes. <u>Aucun ne doit rester sur le bord de la route.</u></u></b>
4.2. En termes de besoins économiques, mais également de demande sociale, la nécessité de développer la formation des citoyen-nes et des salarié-es au-delà de cette formation initiale est de plus en plus prégnante.	4.2 En termes de besoins économiques, mais également de demande sociale, la nécessité de développer la formation des citoyen-nes et des salarié-es au-delà de cette formation initiale est de plus en plus prégnante. <b><u>Aussi le SNES-FSU doit œuvrer pour qu'une vraie formation tout au long de la vie active soit dispensée</u></b>
4.3. Ce développement doit correspondre à une amplification du service public de formation continue des adultes, et ne doit pas être le moyen pour le marché de développer ses officines ou le prétexte d'en rabattre sur la formation initiale.	4.3 Ce développement doit correspondre à une amplification du service public de formation continue des adultes, et ne doit pas être le moyen pour le marché de développer ses officines ou le prétexte d'en rabattre sur la formation initiale <b><u>comme c'est déjà trop souvent le cas. Le SNES-FSU s'oppose fortement à ces dérives.</u></b>
4.4. Pour les jeunes qui quittent le système éducatif sans qualification, l'Éducation nationale doit, en partenariat avec d'autres services publics, proposer des parcours de formation spécifiques leur permettant d'obtenir un diplôme ou un titre. Le rôle de la Mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS), renouvelée, doit être réaffirmé, et ses moyens abondés.	<b><u>4.4 Sans cesser de lutter pour que les jeunes ne sortent pas du système éducatif sans diplôme qualifiant, le SNES-FSU ne cessera d'exiger que, pour les <del>ces</del> jeunes qui quittent le système éducatif sans qualification, l'Éducation nationale <del>doit</del>, en partenariat avec d'autres services publics, <del>proposer</del> <u>propose</u> des parcours de formation spécifiques leur permettant d'obtenir un diplôme ou un titre. <u>Le travail de prévention du décrochage</u></u></b>

	<p><b><u>et des abandons scolaires assuré par les équipes pluriprofessionnelles de suivi doit être favorisé par des créations de postes significatives de CPE et de CO-Psy.</u></b> Le rôle de la Mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS), renouvelée, doit être réaffirmé, et ses moyens abondés.</p>
<p>4.5. Pour les salariés et les demandeurs d'emploi, les structures publiques doivent être en mesure de proposer des formations leur permettant d'élever leur qualification professionnelle. En ce qui nous concerne, les GRETA sont la structure en capacité de relever ce défi.</p>	
<p>4.6. Les missions de la MLDS et des GRETA doivent être développées. Cela impose des moyens sous forme de titularisation et de recrutement de personnels, mais aussi la possibilité de partager des services entre formation initiale, insertion, formation continue et validation des acquis.</p>	
<p>4.7. L'Éducation nationale doit pouvoir définir les schémas et les cartes de formation dès lors qu'ils s'adressent à des publics spécifiques (jeunes, salariés en reconversion, demandeurs d'emploi...) afin de sortir ces formations du marché. L'initiative de certaines Régions de construire un Service public d'intérêt général (sous forme de SSIG, Service social d'intérêt général, ou autre) sur ces questions doit être développée.</p>	<p>4.7 L'Éducation nationale doit pouvoir définir les schémas et les cartes de formation dès lors qu'ils s'adressent à des publics spécifiques (jeunes, salariés en reconversion, demandeurs d'emploi...) afin de sortir ces formations du marché. L'initiative de certaines Régions de construire un Service public d'intérêt général (sous forme de SSIG, Service social d'intérêt général, ou autre) sur ces questions doit être développée <b><u>dans le respect des champs de compétences, des publics et des missions dévolus aux personnels de l'Éducation Nationale.</u></b>  <b><u>Le recrutement dans l'Éducation Nationale doit rester national. Il ne s'agit en aucun cas de créer un statut d'enseignement régional.</u></b></p>
<p><b><u>Fiche 5</u></b></p>	

Une école exclusive ?	Une école <del>exclusive</del> ? inclusive ?
<p>5.1. Les termes d'inclusion et d'école inclusive, issus de la loi de 2005 instaurant le droit à la scolarisation des élèves en situation de handicap, s'appliquent aujourd'hui aussi aux élèves allophones, aux enfants du voyage, à la difficulté scolaire, aux divers troubles... Cette catégorisation des élèves s'accompagne de pressions sur les personnels pour qu'ils s'adaptent et différencient leurs pratiques, l'égale dignité des élèves devant se traduire, selon le ministère, par un égal accès à la classe ordinaire.</p>	<p>5.1. Les termes d'inclusion et d'école inclusive, issus de la loi de 2005 instaurant le droit à la scolarisation des élèves en situation de handicap, s'appliquent aujourd'hui aussi aux élèves allophones, aux enfants du voyage, à la difficulté scolaire, aux divers troubles... L'égale dignité des élèves doit se traduire, selon le ministère, par un égal accès à la classe ordinaire.</p> <p><b><u>Mais, sous couvert d'un discours humaniste, l'école inclusive telle qu'elle voulue par le ministère est une politique de rationalisation des moyens qui prive les élèves concernés de leur droit à un enseignement adapté et ne permet pas de mettre ces derniers en situation de réussite. Par ailleurs, les personnels sont alors souvent sommés de s'adapter et de différencier leurs pratiques, sans moyens nouveaux et sans temps de concertation. Les enseignants sont mis en difficulté car ces élèves sont intégrés dans des classes de plus en plus chargées.. De plus, les enseignants ne sont pas ou peu formés aux difficultés rencontrées par les élèves inclus. Le SNES-FSU dénonce l'insuffisance des places et des moyens accordés aux ULIS au mépris de leurs besoins spécifiques.</u></b></p> <p><b><u>L'inclusion ne bénéficie donc ni aux élèves, perdus dans des classes surchargées, peu propices à leur réussite et leur épanouissement, ni aux enseignants, sommés de faire réussir ces élèves dans des conditions très dégradées, le mettant face à des injonctions contradictoires, génératrices d'un profond sentiment de malaise.</u></b></p>
<p>5.2. Pour la SNES-FSU, une école inclusive vise à scolariser et assurer la réussite de l'ensemble des élèves. Ce peut être dans la classe ordinaire, mais aussi à l'aide de structures et de dispositifs ambitieux, permettant de faire face aux difficultés rencontrées.</p>	<p>5.2 Pour la SNES-FSU, une école inclusive vise à scolariser et assurer la réussite de l'ensemble des élèves. Ce peut être dans la classe ordinaire, mais aussi à l'aide de structures et de dispositifs ambitieux, permettant de faire face aux difficultés rencontrées. L'inclusion peut revêtir des formes</p>

<p>L'inclusion peut revêtir des formes diverses, individuelle ou collective, dans des structures ou dispositifs en établissements scolaires, en unités d'enseignement en établissement spécialisé...</p>	<p>diverses, individuelle ou collective, dans des structures ou dispositifs en établissements scolaires, en unités d'enseignement en établissement spécialisé...</p>
<p><del>5.3. Dans tous les cas, des moyens et de la formation sont nécessaires, faute de quoi l'inclusion est un leurre.</del></p>	<p><b><u>5.3 L'inclusion, quand elle est justifiée pédagogiquement, qu'elle soit pour les élèves répondant du champs du handicap, de la difficulté scolaire ou allophones, demande des moyens à la hauteur des enjeux : un effectifs par classe permettant l'accueil et le suivi des élèves inclus, des structures en nombres suffisants pour permettre l'accueil de tous les élèves sans pour cela engendrer des temps de transport importants pour eux.</u></b>  <b><u>Les personnels doivent pouvoir bénéficier d'une formation permettant de répondre aux difficultés des publics accueillis.</u></b>  <b><u>Faute de quoi l'inclusion est un leurre pour les élèves et leurs familles, comme le montre le relèvement des seuils en collège dans l'académie de Versailles: inclure des élèves ULIS et leur AVS quand ils en ont un, dans des classes qui comptent 30 élèves, c'est mettre en difficulté, à la fois pédagogique et matérielle, ces élèves, et ainsi obérer leurs chances de réussite. Le SNES-FSU réaffirme la nécessité que chaque élève ULIS dispose d'un ou d'une AVS. L'inclusion, lorsqu'elle se fait, doit être réalisée dans des classes à effectifs réduits.</u></b></p>
	<p><b><u>5.3 bis La transformation des classes d'accueil en UPE2A relève de la même logique que pour les SEGPA ou les ULIS : sous couvert d'inclusion, il s'agit d'organiser une baisse des moyens destinés à accueillir les élèves allophones (passage de 22h à 18h dans les DGH). L'inclusion est alors davantage facteur de stigmatisation et d'exclusion. Le SNES-FSU doit dénoncer les conditions dans lesquelles sont accueillis et scolarisés ces élèves aujourd'hui. Il doit mener campagne pour que le Ministère octroie davantage de moyens humains et matériels pour faire face aux besoins conjoncturels (crise humanitaire actuelle) et structurels (structures surchargées).</u></b></p>

L'adaptation au collège ou au lycée ne relève pas seulement de l'apprentissage de la langue française mais suppose un temps d'appropriation psychologique de la trajectoire migratoire et des repères des nouveaux contextes dans lesquels sont placés ces adolescents. Les élèves doivent pouvoir disposer de temps d'accueil suffisamment long dans des dispositifs dotés d'heures et d'enseignants dédiés. La présence des psychologues de l'éducation nationale que sont les copsy doit être renforcée dans les établissements concernés.

5.4. Le ministère souhaitait transformer la structure SEGPA en un dispositif d'inclusion dans la classe ordinaire. L'action du SNES et de la FSU a permis le maintien dans les textes de la structure à 4 divisions. ~~Les mandats du SNES-FSU sur les SEGPA restent d'actualité.~~

**5.4 Le ministère souhaitait transformer la structure SEGPA en un dispositif d'inclusion dans la classe ordinaire sur le modèle de celui des ULIS .**

**Le SNES-FSU dénonce cette confusion. La structure SEGPA, qui accueille des élèves qui présentent des difficultés « graves et durables » doit être confortée pour garantir le droit de ces élèves à un véritable enseignement adapté qui contribue à éviter les sorties sans qualification du système éducatif.**

**L'action du SNES et de la FSU a permis le maintien dans les textes de la structure à 4 divisions : la classe de 6<sup>ème</sup> marque l'entrée au collège et dans les enseignements du 2<sup>nd</sup> degré et non la fin d'un cycle primaire. L'orientation doit donc rester dès l'entrée au collège, avec la possibilité d'une intégration progressive pour ceux qui en relèvent, mais pour lesquels les familles ont préféré une scolarisation en classe ordinaire, dans les classes de SEGPA.**

**Toutefois sur le terrain les pressions sont fortes pour expérimenter des dispositifs qui ressemblent traits pour traits aux dispositions que le SNES a fait retirer. Il faut s'y opposer et faire respecter les textes.**

**La carte des SEGPA actuelle est insuffisante, et les fermetures annoncées vont aggraver la situation. La carte des SEGPA doit être revue à la hausse pour permettre à tous les élèves en relevant d'y accéder.**

5.5. Une école inclusive se doit de proposer et développer des poursuites d'études pour l'ensemble des élèves, quel que soit leur parcours ; actuellement, ce n'est pas le cas pour nombre d'élèves sortant d'ULIS ou d'EREA. Développer des voies de formation qualifiante et diplômante pour toutes et tous est une nécessité.	5.5. Une école inclusive se doit de proposer et développer des poursuites d'études pour l'ensemble des élèves, quel que soit leur parcours ; actuellement, ce n'est pas le cas pour nombre d'élèves sortant d'ULIS ou d'EREA <b>ou d'UPE2A</b> . Développer des voies de formation qualifiante et diplômante pour toutes et tous est une nécessité. <b><u>Le SNES-FSU doit exiger que l'Éducation Nationale prenne ses responsabilités dans ce domaine.</u></b>
	<b><u>5,5 bis : le SNES-FSU doit réaffirmer le maintien des moyens afférents aux classes relais dans tous les bassins, notamment de l'Education Prioritaire, le refus de leur suppression et leur remplacement par des dispositifs SAS, internes aux établissements, et qui voient en pratique la diminution des moyens accordés aux élèves concernés.</u></b>
5.6. Nos mandats sur la scolarisation des élèves en situation de handicap restent d'actualité (Congrès de Marseille, fiche 13).	
<b><u>Fiche 6</u></b>	
<b>Hétérogénéité et différenciation-diversification</b>	
6.1. L'hétérogénéité des classes s'est amplifiée considérablement ces dernières années et sa gestion est renvoyée de plus en plus aux enseignants qui doivent se débrouiller seuls pour faire réussir les élèves, le plus souvent dans des classes chargées.	6.1. L'hétérogénéité des classes s'est amplifiée considérablement ces dernières années et sa gestion est renvoyée de plus en plus aux enseignants qui doivent se débrouiller seuls pour faire réussir les élèves, le plus souvent dans des classes chargées. <b><u>C'est pourquoi le SNES-FSU réitère sa demande de classes à effectif restreint permettant aux enseignants de prendre en charge la différenciation et d'heures de concertation incluses dans le service pour pouvoir gérer en équipe ces difficultés</u></b>

<p>6.2. Les établissements ont fait face à la gestion de l'hétérogénéité de différentes manières : classes de niveau déguisées (CNESCO, 2015), dispositifs maison, dispositifs d'aide dont PPRE... Or, ces formes de différenciation pédagogique contribuent à renforcer les inégalités et n'ont que peu d'efficacité pour les élèves les plus fragiles. Des dispositifs tels que l'AP, dans le cadre d'une autonomie de gestion locale de moyens contraints, fragilisent les enseignements disciplinaires.</p>	<p>6.2. Les établissements ont fait face à la gestion de l'hétérogénéité de différentes manières : classes de niveau déguisées (CNESCO, 2015), dispositifs maison, dispositifs d'aide dont PPRE... Or, ces formes de différenciation pédagogique contribuent à renforcer les inégalités et n'ont que peu d'efficacité pour les élèves les plus fragiles. Des dispositifs tels que l'AP, dans le cadre d'une autonomie de gestion locale de moyens contraints, fragilisent les enseignements disciplinaires, <b><u>et sont des leures n'ayant de personnalisés que le nom.</u></b></p>
<p>6.3. Mettre en place une différenciation assignant des contenus et des objectifs différents aux élèves serait contre-productive. Cette logique libérale qui prône l'adaptation des finalités de formation pour chaque élève en fonction de « ses talents et de ses goûts » isole l'individu, le rendant seul responsable de sa réussite, de ses difficultés et échecs, et accroît les inégalités.</p>	
<p>6.4. L'objectif de démocratisation suppose une même ambition pour tous les élèves. Pour le SNES-FSU il est nécessaire de diversifier les situations d'apprentissage, les pratiques pédagogiques, en fonction du contexte de chaque classe ou groupe en valorisant les réussites, en s'appuyant sur le collectif, et notamment sur la coopération entre élèves afin que chacun puisse s'insérer dans un parcours de réussite visant à la réalisation d'objectifs communs et ambitieux.</p>	<p>L'objectif de démocratisation suppose une même ambition pour tous les élèves. Pour le SNES-FSU il est nécessaire de diversifier les situations d'apprentissage, les pratiques pédagogiques, en fonction du contexte de chaque classe ou groupe en valorisant les réussites, en s'appuyant sur le collectif, et notamment sur la coopération entre élèves afin que chacun puisse s'insérer dans un parcours de réussite visant à la réalisation d'objectifs communs et ambitieux. <b><u>Cela nécessite des moyens, des effectifs réduits, de la concertation ...</u></b></p>
<p><b><u>Fiche 7</u></b></p>	
<p><b>Contenus, programmes, pratiques</b></p>	

<p>7.1. Le SNES-FSU demande que le ministère renonce à la mise en œuvre des nouveaux programmes sur les quatre années du collège à la rentrée 2016 et que des repères annuels soient définis pour tous les programmes. De nouveaux programmes ou référentiels ont été publiés : EMC, histoire des arts, EMI, parcours, censés être mis en œuvre en lien avec les enseignements. Le SNES-FSU accompagnera les collègues face aux prescriptions les concernant (voir 12.2).</p>	<p>Le SNES-FSU demande <b><u>expressément</u></b> que le ministère renonce à la mise en œuvre des nouveaux programmes sur les quatre années du collège à la rentrée 2016 <del>et que des repères annuels soient définis pour tous les programmes.</del> <b><u>Ces programmes doivent être réécrits avec des repères annuels, qui ont disparu à la faveur d'une conception curriculaire des programmes. Cette logique est dangereuse car porteuse d'un éclatement du cadre national du service public d'éducation (renvoi au local des définitions et progressions disciplinaires) et le SNES-FSU doit la combattre avec la plus grande fermeté.</u></b></p> <p><b><u>Le SNES-FSU doit défendre des programmes dont les contenus et les objectifs doivent être construits de façon cohérente sur et entre les différents niveaux. Un cadrage national fort, à travers notamment des repères annuels de progression, est indispensable afin d'éviter une définition locale des contenus d'enseignement.</u></b></p> <p><del>De nouveaux programmes ou référentiels ont été publiés : EMC, histoire des arts, EMI, parcours, censés être mis en œuvre en lien avec les enseignements. Le SNES-FSU accompagnera les collègues face aux prescriptions les concernant (voir 12.2).</del></p>
<p>De nouveaux programmes ou référentiels ont été publiés : EMC, histoire des arts, EMI, parcours, censés être mis en œuvre en lien avec les enseignements. Le SNES-FSU accompagnera les collègues face aux prescriptions les concernant (voir 12.2).</p>	
<p>7.2. La citoyenneté est régulièrement instrumentalisée pour servir des projets politiques à court terme. Chaque jeune serait inscrit dans un parcours citoyen, de l'école jusqu'à 25 ans, avec obligation de valider plusieurs « engagements ». L'EMC et le parcours citoyen doivent contribuer à la formation de citoyens critiques et non vouloir normer les comportements, ni rendre obligatoire l'engagement. Le livret citoyen présente des risques et ne peut être le pis-aller d'une véritable politique éducative. Il est nécessaire d'inscrire les jeunes</p>	<p>7.2 La citoyenneté est régulièrement instrumentalisée pour servir des projets politiques à court terme. Les récentes annonces ne dérogent pas à la règle - <b><u>l'EMC a été présenté comme une solution à toutes les difficultés rencontrées par les enseignants après les attentats de janvier 2015. Pour autant, le Ministère n'a pas dégagé les moyens nécessaires à sa mise en œuvre dans les filières technologiques, instituant de fait une inégalité flagrante entre les élèves des différentes séries. Par ailleurs, le contenu de l'EMC revient à vouloir normer les comportements, loin des</u></b></p>



<p>dans des actions collectives et d'en donner les moyens aux établissements. La participation à des associations ne peut donner lieu à validation sur le plan scolaire, au risque de dérives ou problèmes de critères sur le choix de celles-ci.</p>	<p><b><u>ambitions émancipatrices de l'école. La dimension sociale de présente dans l'ECJS a disparu.</u></b>  <b><u>- le livret citoyen présente des risques et ne peut être le pis-aller d'une véritable politique éducative.</u></b>  <b><u>- le parcours citoyen, de l'école jusqu'à 25 ans, comporte des dérives potentielles dont l'obligation de valider plusieurs engagements. Or, la participation à des associations ne peut donner lieu à validation sur le plan scolaire, au risque de dérives ou problèmes de critères sur le choix de celles-ci.</u></b></p> <p><b><u>À rebours de cette vision peu ambitieuse pour les élèves, le SNES-FSU doit opposer des questionnements inclus dans les disciplines et le développement des pratiques démocratiques en classe et dans l'établissement.</u></b></p> <p><b><u>Le SNES-FSU conteste l'EMC et demande que s'engage rapidement une réflexion sur l'éducation à la citoyenneté dans le cadre des disciplines.</u></b></p>
<p>7.3. Les « éducations à... » peuvent conduire à plaquer une norme sociale sur l'École aux dépends de la réflexion. Il faut favoriser l'entrée par des problématiques, sans rechercher nécessairement la « bonne solution » ou le « bon comportement », en faire un outil de prise en compte de la complexité des enjeux et des acteurs, de l'éducation au discernement, à l'esprit critique. Interdisciplinarité</p>	<p>7.3 Les « éducations à... » peuvent conduire à plaquer une norme sociale sur l'École aux dépends de la réflexion. <b><u>Le SNES dénonce cette dérive et défend plutôt le fait <del>il faut</del> de</u></b> favoriser l'entrée par des problématiques, sans rechercher nécessairement la « bonne solution » ou le « bon comportement », <b><u>d'</u></b>en faire un outil de prise en compte de la complexité des enjeux et des acteurs, de l'éducation au discernement, à l'esprit critique.</p>
<p>7.4. Les croisements interdisciplinaires rattachés aux 8 thèmes d'EPI de la réforme collège 2016, et connectés artificiellement aux programmes car déterminés après coup, ne correspondent pas à notre conception de l'interdisciplinarité. Ils peuvent faire obstacle aux</p>	<p>7.4 Les croisements interdisciplinaires rattachés aux 8 thèmes d'EPI de la réforme collège 2016, et connectés artificiellement aux programmes car déterminés après coup, ne correspondent pas à notre conception de l'interdisciplinarité. <b><u>Ils se font aussi sur des savoirs disciplinaires</u></b></p>

<p>apprentissages pour les élèves en difficulté, qui risquent de se focaliser sur la réalisation « pratique » et non sur les questionnements portés par plusieurs disciplines sur un objet. Or, ces questionnements sont indispensables pour permettre aux élèves d'accéder à une pensée complexe.</p>	<p><b><u>amoindris, alors que leur solidité est un préalable incontournable à la réussite de l'interdisciplinarité.</u></b> Ils peuvent faire obstacle aux apprentissages pour les élèves en difficulté, qui risquent de se focaliser sur la réalisation « pratique » et non sur les questionnements portés par plusieurs disciplines sur un objet. Or, ces questionnements sont indispensables pour permettre aux élèves d'accéder à une pensée complexe.</p> <p><b><u>De plus, ces thèmes sont très artificiels tout comme leurs contenus : ils sont le fruit d'une mode ou d'une lubie idéologique (comme le développement durable par exemple ou la prévention santé déjà présents dans les programmes de certaines disciplines) ou sont là pour tenter de masquer la suppression de disciplines existantes (Langues anciennes ou langues régionales).</u></b></p> <p><b><u>Ces dispositifs doivent être abandonnés par l'abrogation du décret du 19 mai 2015</u></b></p>
<p>7.5. Si elle est conçue comme une mise en relation des savoirs construits dans différentes disciplines, l'interdisciplinarité est un outil indispensable pour permettre aux élèves de comprendre le monde dans sa complexité et un moyen de lutter contre les inégalités. Elle demande une formation des enseignants. Pour le SNES-FSU, il ne s'agit pas d'une « interdisciplinarité de dispositifs », de type TPE, IDD, EPI.</p>	<p>7.5 Si elle est conçue comme une mise en relation des savoirs construits dans différentes disciplines, l'interdisciplinarité est un outil indispensable pour permettre aux élèves de comprendre le monde dans sa complexité et un moyen de lutter contre les inégalités. Elle demande une formation des enseignants. Pour le SNES-FSU, il ne s'agit pas d'une « interdisciplinarité de dispositifs », de type TPE, IDD, EPI <b><u>ni d'une interdisciplinarité forcée. Les projets doivent être basés sur le volontariat des enseignants et des équipes.</u></b></p>
<p><del>7.6. Des problématiques communes ou objets communs à plusieurs disciplines devraient faire partie des programmes et pourraient être pris en charge par plusieurs disciplines. Une seule problématique (ou objet commun) interdisciplinaire par an serait travaillée en Quatrième et Troisième, dans le cadre de deux ou trois disciplines,</del></p>	<p><b><u>Des objets études peuvent faire l'objet de travaux interdisciplinaires si les équipes pédagogiques le souhaitent et bénéficient d'un temps de concertation inclus dans le service. Ce sont les enseignants qui déterminent ces objets et leurs problématiques. Des travaux collectifs entre élèves peuvent permettre d'appréhender certaines notions. Ils</u></b></p>

<p>et, si les collègues le souhaitent, en co-interventions. Ce travail doit être progressif en collège et pourrait s'effectuer en Troisième avec les professeurs documentalistes dans le cadre d'un horaire dédié (voir notre mandat de 2014) et en lien avec l'EMI.</p>	<p><b><u>peuvent aussi développer des capacités et des connaissances pour la réussite des jeunes. Cela peut se faire au sein d'une discipline ou parfois de façon interdisciplinaire sur la base du volontariat.</u></b></p> <p><b><u>Mais, ils ne sauraient se suffire à eux-mêmes pour donner de la cohérence aux savoirs enseignés. Ils ne peuvent être figés dans une grille horaire, ni pilotés par l'évaluation. Mais outre que cette modalité pédagogique n'est pas une formule magique pour assurer la réussite des apprentissages, ni pour créer «du collectif», et qu'elle peut même contribuer à leurrer les élèves en difficultés, elle doit relever de la stricte liberté pédagogique des enseignants.</u></b></p>
<p>7.7. Le congrès de Marseille a ouvert un mandat d'étude sur l'« enseignement technologique pour tous les élèves de Seconde générale et technologique ». Considérer la technologie comme une discipline à part entière dans la culture commune impose de la repenser différemment de la technologie trop industrielle du collège et utilisée comme discipline d'orientation. La culture technologique devra brasser l'ensemble des champs technologiques dont la compréhension est nécessaire au citoyen de demain, cette ambition impose de repenser la technologie au collège et d'envisager une option pour tous les lycéens. Cette nouvelle discipline imposerait un recrutement d'enseignants de cette spécialité.</p>	<p>Le congrès de Marseille a ouvert un mandat d'étude sur l'« enseignement technologique pour tous les élèves de Seconde générale et technologique ». Considérer la technologie comme une discipline à part entière dans la culture commune impose de la repenser différemment de la technologie trop industrielle du collège et utilisée comme discipline d'orientation. <b><u>Le SNES-FSU conteste l'EIST ou tout autre regroupement de la technologie avec les sciences.</u></b> La culture technologique devra brasser l'ensemble des champs technologiques dont la compréhension est nécessaire au citoyen de demain, cette ambition impose de repenser la technologie au collège et d'envisager une option pour tous les lycéens. Cette nouvelle discipline imposerait un recrutement d'enseignants de cette spécialité.</p>
	<p><b><u>La France doit conserver son savoir-faire scientifique et technologique. L'enseignement des SVT, de la physique-chimie et de la technologie doit redevenir une priorité dès le collège. Cela passe par des effectifs réduits et des crédits de fonctionnement suffisants pour enseigner et pratiquer ces disciplines.</u></b></p>

**La série ST2S a depuis 2007 inscrit dans ses exigences la réalisation d'activités interdisciplinaires (AI) en petits groupes. 4 disciplines (Sciences et Techniques Sanitaires et Sociales, Biologie Humaine, Mathématiques et Sciences physiques) sont associées et doivent permettre aux élèves de porter un regard critique sur une question sanitaire et sociale. Depuis 2012, la rénovation n'a pas été au bout de son ambition : même si les AI sont évaluées au bac, reconnaissant ainsi l'investissement des élèves , des difficultés demeurent. L'enquête menée par le Snes en 2015 révélait que près de 80% des enseignants interrogés considéraient ne pas faire de l'interdisciplinarité.**

**Dans la pratique, l'interdisciplinarité reste trop artificielle. Elle se limite souvent à l'accumulation de connaissances dans différentes disciplines sans parvenir à les mettre en lien. Les élèves ne parviennent pas à formuler des points de vue différents sur un même objet d'étude, à construire une problématique et créer un questionnement nouveau qui s'appuie sur des savoirs acquis dans différentes matières.**

**plusieurs obstacles expliquent cette situation :**

**des obstacles liés aux modalités d'organisation de l'épreuve :**

- . manque de salles informatiques**
- . horaires dédoublés insuffisants**
- . heures de coordination non prévues**
- . temps de concertation en équipe insuffisant**
- . CDI saturé**
- . difficulté de gestion des sorties de terrain**
- . manque de disponibilité des professionnels...**

**des obstacles liés à la définition de l'épreuve et à l'évaluation**

- . manque de cadrage national**
- . des évaluations hétérogènes sur le territoire**

- . des jurys aux attentes différentes
- . thèmes qui manquent d'originalité
- . difficultés d'intégrer toutes les matières sur certains thèmes notamment sociaux...

Pour réussir la mise en œuvre d'une démarche interdisciplinaire, il faut donc de bonnes conditions de travail pour les enseignants et les élèves et cela réclame du temps. Si l'interdisciplinarité répond à ces exigences alors elle peut permettre de donner du sens aux apprentissages et conduire les élèves à porter un regard critique sur n'importe quel sujet d'étude. Or, c'est une compétence indispensable à la poursuite d'études supérieures.

C'est pourquoi nous demandons :

- . un bilan national de l'épreuve d'AI
- . des heures de coordination pour faciliter la concertation entre les enseignants (validation des sujets, répartition du suivi des groupes...)
- . un cadrage horaire détaché du volume horaire des disciplines concernées pour favoriser la co-animation
- . une évaluation nationale avec des jurys extérieurs et un calendrier précis et faisable
- . des heures de formation et d'échanges à l'utilisation des outils d'évaluation validés par l'inspection générale...

## **Fiche 8**

### **Évaluation**

8.1. Nos mandats sur l'évaluation des élèves dans la classe restent d'actualité (congrès de Marseille, fiche 7).

8.2. Sous couvert de simplification et de transparence, les nouvelles dispositions concernant l'évaluation des élèves vont générer du travail supplémentaire pour les personnels, sans aucune efficacité pédagogique. Si l'évaluation binaire acquis/non acquis du LPC est abandonnée, ce qui est positif, l'évaluation du socle en fin de Sixième et de Troisième est illisible et peu opératoire.

En outre, des disciplines disparaissent quasiment du DNB : enseignements artistiques, EPS, ce qui est inadmissible, en particulier par la hiérarchie disciplinaire induite.

Nos mandats du congrès de 2014 sur le DNB restent valides.

Sous couvert de simplification et de transparence, les nouvelles dispositions concernant l'évaluation des élèves vont générer du travail supplémentaire pour les personnels, sans aucune efficacité pédagogique

**Le nouveau brevet marque une nouvelle attaque contre les disciplines, dans la lignée de la réforme du collège, puisque certaines disciplines disparaissent (EPS, enseignements artistiques), ce qui est inacceptable. Le caractère interdisciplinaire des épreuves écrites contribue à un affaiblissement des disciplines concernées. L'épreuve orale est destinée à forcer par l'évaluation la mise en place des EPI et des différents parcours, partie très contestée et contestable de la réforme. Le SNES-FSU doit demander le report de la mise en place du nouveau brevet afin qu'une réflexion soit entreprise sur ses modalités, dans le cadre d'un examen qui doit rester national.**

Si l'évaluation binaire acquis/non acquis du LPC est abandonnée, ce qui est positif, l'évaluation du socle en fin de Sixième et de Troisième est illisible et peu opératoire, **à la fois pour les personnels, les élèves et leurs familles. Cette évaluation par case cochée va faire office de contrôle continu pour le DNB ce qui est inadéquat et injuste. En effet, le système de points par colonne ( non maîtrisé, maîtrise fragile, maîtrise satisfaisante, très bonne maîtrise) ne reflétera pas le niveau réel de l'élève.**

**La multiplication des bilans à remplir (trimestriel, de fin de cycle), ainsi que leur contenu (éléments de programme travail travaillé, contenu de l'AP, progrès des élèves etc) va occasionner une surcharge de travail pour les personnels.**

**Il faut sortir définitivement de cette logique, le SNES-FSU récusé toujours toute notion de socle et demande l'abandon du LPC et son corollaire numérique le LSUN (Livret Scolaire Unique Numérique).**

-  
En outre, des disciplines disparaissent quasiment du DNB : enseignements artistiques, EPS, ce qui est inadmissible, en particulier par la hiérarchie

	disciplinaire induite. Nos mandats du congrès de 2014 sur le DNB restent valides.
8.3. Nos mandats pour un baccalauréat aux épreuves terminales, nationales et anonymes sont toujours d'actualité.	<p><b><u>Le SNES-FSU continue de défendre un baccalauréat aux épreuves terminales, nationale et anonymes.</u></b></p> <p><b><u>Le bac a été fragilisé par la réforme du lycée, l'introduction pernicieuse de nouvelles formes d'évaluation, notamment en langues vivantes, et dans les disciplines technologiques, ainsi qu'une vigoureuse campagne publique le présentant uniquement sous l'angle d'un mastodonte au coût pharaonique pour les finances publiques du pays. Une réflexion doit être engagée sur le poids des coefficients de certaines disciplines dans certaines séries, afin d'éviter les stratégies d'optimisation et d'évitement constaté. En articulation avec la refonte indispensable des programmes hérités de la réforme Chatel, les épreuves doivent être repensées. Le bac regagnera ainsi une certaine crédibilité aux yeux des élèves, de leurs familles et jouera de nouveau pleinement son rôle de passeport pour les études supérieures.</u></b></p>
La possibilité pour un élève qui a échoué au baccalauréat de conserver ses notes supérieures à 10 le prive d'une opportunité de progrès lors de son doublement et casse la cohérence des enseignements. Actuellement, il peut en effet se voir proposer des « modalités adaptées » (dispenses de cours essentiellement) et ne repasse que les épreuves dont il n'a pas conservé la note. Le SNES-FSU demande le maintien de l'obligation de repasser toutes les épreuves après un échec au baccalauréat, assorti de la possibilité de choisir la meilleure des deux notes.	
<b><u>Fiche 9</u></b>	

<p>9.1. Suite au mandat d'étude donné au congrès de Marseille, le SNES-FSU affirme la nécessité d'une réflexion ministérielle globale sur l'informatique et le numérique au lieu de saupoudrage et empilements au gré des besoins, des modes ou au nom de l'innovation : contenus d'enseignements, expérimentations (collèges connectés, tablettes...).</p>	<p><b><u>Au discours relevant de la pensée magique émanant du Ministère (sous couvert de modernité, multiplication des dispositifs selon la mode du moment, qui revient parfois à un empilement de dispositifs), le SNES-FSU doit opposer son exigence d'une réflexion ministérielle globale.</u></b>  <b><u>L'entrée dans l'école du numérique doit se faire de manière critique : elle doit être interrogée et questionnée sur ses conséquences sur les élèves et les savoirs.</u></b>  <b><u>Un bilan doit être fait des différents contenus d'enseignements imposés ces dernières années (programmes 2016 de mathématiques et technologie, ISN, ICN, EMI...) ainsi que des diverses expérimentations menées par des collectivités territoriales (collèges connectés, tablettes etc).</u></b></p> <p><b><u>A l'heure où le Ministère se vante de faire entrer l'école dans l'ère du numérique, la question des moyens informatiques, de leur financement et de leur maintenance doit aussi se poser. Actuellement, le matériel est bien souvent défaillant, obsolète, insuffisant et les inégalités de dotations entre établissements sont criantes. La mise en œuvre des réseaux et des machines et leur maintenance relèvent des métiers qualifiés (techniciens et ingénieurs) : un corps de fonctionnaires doit être créé à cet effet ; ces missions ne doivent pas être externalisées.</u></b></p>
	<p><b><u>Le SNES-FSU dénonce le partenariat signé par l'Éducation Nationale avec Microsoft le 30 novembre, qui fait de l'entreprise privée américaine le fournisseur officiel et privilégié du numérique à l'école. Le risque est grand d'institutionnaliser l'utilisation des logiciels commerciaux au détriment des logiciels libres et des formats ouverts, qui respectent, eux, les principes élémentaires de neutralité et d'interopérabilité. L'Éducation Nationale doit promouvoir l'utilisation des logiciels libres.</u></b></p>
<p>9.2. L'urgence est à une réflexion sur la formation informatique et numérique de toutes et tous, interrogeant les contenus et pratiques</p>	



d'enseignement des disciplines au collège et dans les différentes séries du lycée, ainsi que les outils et équipements nécessaires à cette formation.	
9.3. La formation initiale et continue des enseignants de toutes les disciplines doit intégrer l'informatique et le numérique, dans une approche en lien avec les sciences humaines, les mathématiques, la technologie.	
9.4. Transformer le CAPES de mathématiques en mathématiques-informatique n'est pas anodin car cela transforme la conception de cette discipline scolaire. Ce n'est pas une solution. La question de la création de concours de recrutement de professeurs d'informatique se pose, notamment pour les formations post-bac.	
<b><u>Fiche 10</u></b>	
<b>Service public d'éducation et territoires</b>	
10.1. Les politiques de décentralisation et d'autonomie à l'œuvre depuis plus de 10 ans génèrent inégalités et concurrence entre les établissements. Elles induisent une ségrégation des élèves, entre les établissements mais aussi en leur sein, chacun cherchant à préserver une certaine attractivité pour maintenir de la mixité sociale ou scolaire. L'enseignement privé profite largement de ces politiques, les familles cherchant à protéger leurs enfants d'établissements dont elles estiment le climat dégradé. La ségrégation sociale et scolaire est bien supérieure à la ségrégation résidentielle. Elle a des effets délétères en particulier sur la réussite	Les politiques de décentralisation et d'autonomie à l'œuvre depuis plus de 10 ans génèrent inégalités et concurrence entre les établissements.  Elles induisent une ségrégation des élèves, entre les établissements mais aussi en leur sein, chacun cherchant à préserver une certaine attractivité pour maintenir de la mixité sociale ou scolaire. L'enseignement privé profite largement de ces politiques, les familles cherchant à protéger leurs enfants d'établissements dont elles estiment le climat dégradé. La ségrégation sociale et scolaire est bien supérieure à la ségrégation

<p>des élèves en difficulté, et sur le climat dans les établissements (cohésion, citoyenneté, adhésion à l'institution). (CNETCO, 2015.)</p>	<p>résidentielle. Elle a des effets délétères en particulier sur la réussite des élèves en difficulté, et sur le climat dans les établissements (cohésion, citoyenneté, adhésion à l'institution). (CNETCO, 2015.)</p>
	<p><b>10.bis <u>les CIO services de l'Education Nationale</u></b> <b><u>Plus de dix ans déjà que les CIO se battent pour rester service public d'orientation de l'Éducation Nationale ! Cette bataille conduite avec succès en 2003 contre la décentralisation initiée par le gouvernement Raffarin renaît périodiquement avec les mêmes objectifs, conformes aux recommandations européennes : faire de l'orientation tout au long de la vie un instrument de régulation des politiques de formation professionnelle et d'emploi.</u></b> <b><u>L'actuel gouvernement a décidé la création d'un service public régionalisé d'orientation qui va tout à fait dans le même sens. Désormais, toutes les mesures qui visent à développer les compétences des Régions en matière de développement économique et de formation professionnelle ont des conséquences directes sur l'orientation, et donc sur les CIO et leurs personnels.</u></b></p> <p><b><u>Ainsi, l'adoption du pacte de compétitivité, la loi sur la formation professionnelle, mais aussi au travers de la revue des missions de l'État, les menaces de transfert de nouvelles compétences de l'État sur les « grandes Régions », toutes ces dispositions remettent sur le devant de la scène la question de la place de l'orientation scolaire et du rôle des CIO. Une nouvelle bataille a permis que les CIO restent ancrés dans l'éducation nationale et ne fassent pas partie du SPRO.</u></b> <b><u>Les CIO, au nombre de 500, sont financés par moitié par l'Etat et par les départements pour l'autre moitié.</u></b> <b><u>Depuis 2008 les départements se désengagent progressivement du financement des CIO, s'appuyant sur la baisse des dotations de l'Etat et plus récemment sur la perte de la clause de compétence générale des départements. (ex dans l'académie de Versailles , 2008 43 CIO 2016 30 CIO pour 33 équipes.</u></b></p>

Face à ce désengagement, le ministère définit une carte cible constituée de 373 CIO qu’il continuera de financer. Cela signifie, que si tous les départements décident de ne plus financer, le réseau des CIO serait réduit d’un tiers.

Il s’agirait d’une réduction drastique de services publics de proximité, qui pénaliserait les élèves et les familles les plus fragiles, ainsi que les publics qui ne peuvent pas être reçus en établissement scolaire (élèves nouvellement arrivés en France, décrocheurs...). Cette carte cible ne permet pas aux CIO d’assurer leurs missions et ferait la part belle aux officines privées, renforçant ainsi les inégalités.

Le SNES demande une reprise progressive des CIO restants afin de préserver le réseau national, déjà insuffisant pour couvrir l’ensemble du territoire.

~~10.2. Le SNES-FSU demande que la mixité sociale et scolaire soit un objectif systématique des procédures d’affectation des élèves. Ceci nécessite un appareil statistique fiable, et des indicateurs transparents. Faut-il envisager des quotas de boursiers dans les établissements au recrutement privilégié ?~~

Le SNES-FSU demande que la mixité sociale et scolaire soit un objectif systématique des procédures d’affectation des élèves. Ceci nécessite un appareil statistique fiable, et des indicateurs transparents. Les procédures d’affectation existantes (APB, Affelnet) doivent donc être repensées (notamment, pour Affelnet en attribuant un « bonus à l’orientation » en lycée aux élèves des collèges au recrutement actuellement défavorisé), tout en augmentant les capacités d’accueil.

La mesure consistant à introduire des quotas de boursiers et bons élèves dans les établissements au recrutement privilégié doit être fermement écartée. Elle conduirait à vider les établissements, notamment des quartiers défavorisés, des meilleurs élèves, reprenant ainsi la logique délétère imposée par Nicolas Sarkozy lors d’une quinquennat précédent. Elle entraînerait une ghettoïsation de certains établissements qui irait à l’encontre des objectifs défendus par le SNES-FSU.

La recherche d’une plus grande mixité sociale et scolaire passe par une

	<p><b><u>politique volontariste de développement de la carte des options la plus large possible, notamment dans les quartiers défavorisés, mais aussi l'amélioration des conditions de travail et de vie dans les établissements. Cette recherche d'une plus grande mixité sociale ne peut s'exonérer, par ailleurs, d'une remise en cause des politiques économiques et sociales menées par le gouvernement, qui n'ont, en rien, cassé la logique d'appauvrissement ainsi que la ghettoïsation des quartiers populaires. Ainsi le rééquilibrage social des secteurs des collèges passe par une politique de la ville repensée.</u></b></p>
<p>10.3. L'enseignement privé sous contrat doit être contraint aux mêmes objectifs de mixité.</p>	<p><del>10.3. L'enseignement privé sous contrat doit être contraint aux mêmes objectifs de mixité</del></p>
<p>10.4. La construction d'établissements nouveaux doit prendre en charge ces paramètres. Il faut envisager de déplacer les collèges REP et REP+ les plus ghettoïsés, de façon à diversifier leur recrutement.</p>	<p><del><b>La construction d'établissements nouveaux doit prendre en charge ces paramètres. Il faut envisager de déplacer les collèges REP et REP+ les plus ghettoïsés, de façon à diversifier leur recrutement.</b></del></p>
<p>10.5. Les classes de niveau et autres groupes de besoin ne favorisent pas la réussite des élèves les plus fragiles. Les critères de constitution des classes et des groupes doivent être réfléchis collectivement de façon à limiter la ségrégation intra-établissement.</p>	
<p>10.6. De nombreux établissements ruraux sont menacés de fermeture. Au regard de la réussite de leurs élèves, et des contraintes matérielles pour les familles, cela ne se justifie pas. Le SNES mènera avec la FSU une réflexion sur ces collèges et lycées, incluant les questions des équipements, de l'internat, des personnels et de l'offre publique face au développement du privé.</p>	

10.7. Nos mandats sur les temps scolaires restent d'actualité, ainsi que ceux sur les relations avec les parents.	
<b><u>Fiche 11</u></b>	
<b>Éducation prioritaire</b>	
11.1. Nos constats généraux et demandes du congrès de Marseille (fiche 12) restent d'actualité.	
11.2. La refondation de l'EP dont le but affiché est de diminuer les écarts de réussite entre les élèves des établissements classés et les autres ne marque pas de rupture définitive avec les dérives constatées dans les ECLAIR.	
<p><del>11.3. Le SNES-FSU continue de lutter pour une véritable relance de l'EP, plus que jamais nécessaire. Elle passe par une nouvelle carte de l'EP fondée sur les besoins, sans périmètre prédéfini. Cette carte doit reposer sur des critères objectifs, clairs, concertés et partagés permettant de prendre en compte les spécificités des établissements et des territoires dans lesquels ils s'inscrivent, une augmentation des moyens, l'extension de la pondération, des équipes pluri-professionnelles complètes, l'abandon de tout profilage de poste, une formation continue de qualité et qui réponde aux besoins des équipes, davantage de mixité sociale et scolaire.</del></p>	<p><b><u>Le SNES-FSU doit continuer de lutter pour une véritable relance de l'EP, plus que jamais prioritaire, tant la nouvelle carte a montré ses insuffisances : établissements sortis ou non entrés dans l'Éducation Prioritaire en raison du verrou posé par le nombre restreint de réseaux, lycées qui n'ont obtenu qu'un sursis jusqu'en 2017, sans davantage d'information sur leur avenir dans l'Éducation Prioritaire. La superposition des cartes, nationales et locales, au bon vouloir des Recteurs et des DASEN, ne peut être une solution au nombre insuffisant de réseaux actuels. Les CAPE, outil de la contractualisation, pour les sortants de l'EP ont montré leur vraie nature, c'est-à-dire organiser la baisse des moyens pour les établissements concernés.</u></b></p>
	<p><b><u>La pondération devait permettre une reconnaissance de la charge de</u></b></p>

travail dans les établissements de l'Éducation Prioritaire. Elle est devenue un outil de management instrumentalisé par les hiérarchies intermédiaires, qui y impose des réunions, source d'un alourdissement de la charge de travail, et vecteur d'imposition de soi-disant bonnes pratiques pédagogiques. Sous couvert de la pondération, la formation continue des personnels a été dévoyée : refus de participation à des stages PAF, imposition de formations/formatage à la réforme du collège.

Le SNES-FSU revendique l'extension de la pondération à l'ensemble des établissements d'une carte étendue et rénovée de l'éducation prioritaire

Le SNES-FSU doit mener campagne pour que les textes encadrant l'utilisation de la pondération soient précisés, respectés et mieux encadrés afin qu'elle soit réellement un outil d'allègement de la charge de travail des personnels dans ces établissements.

L'Éducation Prioritaire reste le laboratoire des politiques éducatives libérales : le référentiel REP+ est souvent utilisé par l'Administration pour justifier certaines pratiques dont le rapprochement avec le premier degré, ou pour justifier la diminution des moyens et des dispositifs présentés dans ces établissements, au nom du passage d'une logique de guichet à une logique de projet. Le SNES-FSU doit dénoncer ce référentiel qui est un outil de prescriptions des pratiques pédagogiques pour les personnels concernés, qui conforte la logique d'école du socle, pauvre et peu ambitieuse pour les élèves concernés, qui sont aussi les plus défavorisés, et qui organise la baisse des moyens dans l'Éducation Prioritaire.

Il convient d'y opposer une vision ambitieuse de l'Éducation Prioritaire : le SNES-FSU doit promouvoir la construction d'une nouvelle carte de l'EP, intégrant les collèges et les lycées, fondée sur les besoins, sans périmètre prédéfini et contraints par les moyens. Cette carte doit reposer sur des critères objectifs, clairs, concertés et partagés

permettant de prendre en compte les spécificités des établissements et des territoires dans lesquels ils s'inscrivent. Ces établissements doivent aussi bénéficier d'une augmentation des moyens, des équipes pluri-professionnelles complètes, l'abandon de tout profilage de poste, une formation continue de qualité et qui réponde aux besoins des équipes, davantage de mixité sociale et scolaire.

**Fiche 12**

**Les personnels face aux prescriptions**

12.1. Réforme du collège : à voir en congrès académiques et commission du congrès en fonction de l'actualité.

La réforme du collège, en plus d'empiler les dispositifs qui ne vont pas mieux faire réussir les élèves, est synonyme d'alourdissement et de dégradation des conditions de travail des personnels : mise en place de tous les programmes à la rentrée 2016, renvoi de la concertation sur des temps non définis, en dehors du temps de service, parfois dans des instances bureaucratiques, qui vont dénaturer la liberté pédagogique des enseignants.

Lors des formations disciplinaires aux nouveaux programmes, souvent placées le mercredi après-midi, les enseignants ont été sommés de produire des supports, en amont des formations. Pendant les formations, le discours des formateurs a oscillé entre prescriptions et discours vagues et parfois culpabilisants. Les formations disciplinaires, qui doivent être conçues comme des temps d'échanges et de dialogue se voient complètement dénaturées. Elles confirment surtout que la réforme du collège, comme les nouveaux programmes, sont génératrices de prescriptions qui vont dénaturer le sens même du métier.

<p>12.2. La plupart des programmes du collège souffrent d'un manque de repères annuels. Leur définition ne doit pas être renvoyée aux collègues dans chaque établissement.</p> <p>Si le ministère persiste dans le refus de définir ces repères dans les programmes du collège, le SNES-FSU mettra en débat auprès des collègues des propositions de progression ou de « parcours de formation » suivant les spécificités de chaque discipline.</p>	<p>La plupart des <u>nouveaux</u> programmes du collège souffrent d'un manque de repères annuels <u>et renvoient</u> leur définition <u>ainsi que la progression</u> aux collègues dans chaque établissement. <u>L'entrée en vigueur des programmes des 4 années de collèges simultanément à la rentrée 2016 est toute aussi inacceptable. La mise en place de ces programmes va alors entraîner une charge de travail accrue pour les personnels, ainsi qu'une augmentation des inégalités entre établissements. C'est un pas de plus dans l'éclatement du service public d'éducation.</u></p> <p><u>De tels programmes sont le résultat de l'application d'une conception curriculaire à laquelle le SNES-FSU doit s'opposer. Les programmes doivent être réécrits notamment avec des repères annuels de progression.</u></p> <p><del>Si le ministère persiste dans le refus de définir ces repères dans les programmes du collège, le SNES-FSU mettra en débat auprès des collègues des propositions de progression ou de « parcours de formation » suivant les spécificités de chaque discipline</del></p>
	<p><u>Le SNES-FSU dénonce les pressions hiérarchiques (IPR, CE...) qui ce sont multipliées ces dernières années :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><u>- Augmentation artificielle et peu crédible des taux de réussite, notamment en raison des injonctions de correction et de notation qui s'éloignent souvent de la nécessaire harmonisation entre correcteurs pour devenir, de plus en plus souvent, un moyen d'atteindre un objectif chiffré de réussite aux examens.</u></li> <li><u>- Orientation téléguidée à partir d'une logique de rationalisation des moyens, vers certaines filières ;</u></li> <li><u>- Pratiques pédagogiques imposées...</u></li> </ul>



<p>12.3. Les enquêtes menées par le SNES avec le concours de l'Institut de recherche de la FSU montrent que, face aux réformes qu'ils contestent (par exemple celles des séries technologiques, de la technologie en collège, des langues vivantes...), les enseignants conservent la volonté de faire leur métier malgré les injonctions irréalistes et parfois contradictoires qu'ils subissent. À cette fin, ils mettent à leur main les prescriptions et réformes, en modifient les contenus et même les objectifs. Mais ils se sentent souvent seuls dans leur combat : le SNES-FSU doit se donner les moyens d'être une « chambre d'écho » de la résistance des collègues, en montrant qu'il ne s'agit pas de transgressions inavouables mais légitimes, en amplifiant encore d'avantage leurs revendications pour imposer les conditions qui permettront à chacun de faire un travail de qualité pour les jeunes et la satisfaction des personnels.</p>	
<p>12.4. Le ministère continue d'afficher l'enseignement des langues vivantes comme une priorité du système éducatif. En collège, c'est aussi au nom de la lutte contre les inégalités que la réforme prévoit la disparition des sections euro et de la majorité des bilangues. Les horaires par classe diminuent, le nombre de classes à prendre en charge pour les enseignants augmente, avec pour certains des services partagés voire des suppressions de poste. La réforme du lycée de 2010, par la globalisation des horaires, son programme unique inter-langues, les groupes de compétence, les épreuves locales, a détérioré les conditions de travail des élèves comme des enseignants. Il en résulte une augmentation de la charge de travail et une souffrance professionnelle. Le SNES-FSU rappelle sa demande d'un groupe de travail ministériel sur les langues vivantes : carte et diversification, évaluation, conditions d'enseignement, prescriptions pédagogiques, certifications.</p>	<p>Le ministère continue d'afficher l'enseignement des langues vivantes comme une priorité du système éducatif. En collège, c'est aussi au nom de la lutte contre les inégalités que la réforme prévoit la disparition des sections euro et de la majorité des bilangues. Les horaires par classe diminuent, le nombre de classes à prendre en charge pour les enseignants augmente, avec pour certains des services partagés voire des suppressions de poste. <b><u>Le SNES-FSU dénonce le leurre de la réforme du collège qui prétend améliorer la maîtrise des langues vivantes en intégrant une langue vivante 2 en cinquième. Si l'apprentissage plus précoce d'une langue est une bonne chose, les conditions dans lesquelles elle est organisée est inacceptable : dilution du temps d'exposition sur les différents niveaux du collège, absence d'effectifs réduits cadrés nationalement pour pratiquer la langue à l'oral, conditions de travail des enseignants dégradées.</u></b>          La réforme du lycée de 2010, par la globalisation des horaires, son programme unique inter-langues, les groupes de compétence, les épreuves</p>

	locales, a détérioré les conditions de travail des élèves comme des enseignants. Il en résulte une augmentation de la charge de travail et une souffrance professionnelle. Le SNES-FSU rappelle sa demande d'un groupe de travail ministériel sur les langues vivantes : carte et diversification, évaluation, conditions d'enseignement, prescriptions pédagogiques, certifications.
<b>Fiche 13</b>	
<b>Vie scolaire : comment prendre en compte un périmètre en extension</b>	
<b>Les « éducation à »</b>	
13.1. Pour prendre mieux en compte les dimensions éducatives sans en faire des objets d'évaluation, les apprentissages citoyens (dont les parcours, l'EMC...) doivent prendre une place plus importante dès le collège, notamment par des mises en situation et en responsabilité qui interrogent les règles. Ces réflexions doivent pouvoir être menées notamment en heure de vie de classe et reconnues comme des temps de travail à part entière pour les personnels comme pour les élèves.	Pour prendre mieux en compte les dimensions éducatives sans en faire des objets d'évaluation, les apprentissages citoyens ( <del>dont les parcours, l'EMC...</del> ) doivent prendre une place plus importante dès le collège, notamment par des mises en situation et en responsabilité qui interrogent les règles. Ces réflexions doivent pouvoir être menées notamment en heure de vie de classe et reconnues comme des temps de travail à part entière pour les personnels comme pour les élèves.
	<b><u>13.1 bis La vie scolaire peut aussi être amenée à gérer la mixité des publics. Les problèmes de responsabilité et d'organisation qu'elle induit alourdissent encore la charge de travail.</u></b>
13.2. Alors que les CPE sont censés être associés à l'EMC et aux contestés EPI, des interventions systématiques ne seraient envisageables qu'au détriment d'autres activités. Néanmoins, des co-interventions avec les équipes pédagogiques sur des champs plus	

spécifiques peuvent être développées.	
<b>Vie lycéenne et collégienne</b>	
13.3. L'acte II de la vie lycéenne initié en 2013 a montré les limites de dispositifs qui ne trouvent que trop peu d'expression dans la vie des établissements. Le renouvellement de la participation des lycéens reste un enjeu. Des temps et espaces dédiés sont à concrétiser.	
13.4. Pour mieux prendre en compte la parole des lycéens, il faut leur donner des marges de manœuvre, notamment un budget spécifique. Les fonds lycéens n'y répondent pas.	
13.5. Associer les lycéens aux questions pédagogiques comme le prévoient les textes (aide, travail personnel, orientation) implique d'autres moyens et des CVL pléniérs plus souvent réunis.	
13.6. Le conseil de la vie collégienne ne peut se calquer sur le CVL actuel tant la lourdeur de l'instance et ses freins sont des obstacles à son efficacité. Une concertation avec les autres acteurs du collège (personnels et parents), des systèmes de représentation plus souples et plus impliquants pour les collégiens sont à expérimenter.	
<b>Services en ligne</b>	
13.7. Des services dématérialisés existent déjà ou leur généralisation est prévue (absences, livrets scolaires, punitions et sanctions...). Préjugeant d'une information facilitée pour les familles, les obstacles sont peu interrogés : fracture numérique touchant les plus éloignées de l'école, immédiateté qui ne fait pas toujours sens et, pour les majeurs, contrôle instantané qui interroge leur autonomie	

<p>légale... Ces services peuvent aussi représenter une forte pression sur les personnels et un contrôle de leur activité. Le sens, tant pédagogique qu'éducatif, de ces services doit être analysé. Les équipes doivent pouvoir choisir les modalités d'accès et les textes être suffisamment protecteurs pour les personnels comme pour les élèves et leurs familles.</p>	
<p><b>Animation et vie scolaire</b></p>	
<p>13.8. La pause méridienne en collège prendra plus d'ampleurs à la rentrée 2016 sans que soit prévu un renforcement des équipes de vie scolaire. La volonté d'impliquer de plus en plus de jeunes en service civique à l'Éducation nationale n'est pas une réponse pérenne. L'implication de ces nouveaux intervenants, si elle doit concerner l'animation socio-éducative, en lien étroit avec les équipes éducatives, ne peut être envisagée qu'en dehors de toute substitution à des fonctions déjà existantes.</p>	<p>La pause méridienne en collège prendra plus d'ampleurs à la rentrée 2016 sans que soit prévu un renforcement des équipes de vie scolaire, <b><u>ni des crédits supplémentaires pour animer des clubs ou autre activité péri scolaire. Cette mesure a été pensée sans prendre en considération ses conséquences pratiques comme en attestent les demandes de dérogations faites par certains chefs d'établissements, en raison des problèmes posés par l'organisation des services de cantines ou les problèmes de transports scolaires.</u></b> La volonté d'impliquer de plus en plus de jeunes en service civique à l'Éducation nationale n'est pas une réponse pérenne. L'implication de ces nouveaux intervenants, si elle doit concerner l'animation socio-éducative, en lien étroit avec les équipes éducatives, ne peut être envisagée qu'en dehors de toute substitution à des fonctions déjà existantes.</p>
<p><b>Fiche 14</b></p>	
<p><b>La psychologie dans l'éducation et l'orientation</b></p>	
	<p>14.0 <b><u>Le MEN a enfin créé un corps unique de psychologues de la maternelle à l'enseignement supérieur, en regroupant sans les confondre les actuels psychologues scolaires qui travaillent dans les RASED et</u></b></p>

	<p><b><u>exercent dans les écoles, les conseillers d'orientation-psychologues et les directeurs, nommés dans les CIO et qui interviennent dans les collèges, les lycées GT et pros, et dans l'enseignement supérieur. La création par le MEN d'un corps unique de psychologues dans l'Éducation nationale confirme leur importance à tous les niveaux</u></b></p>
14.1. Les nouveaux dispositifs sont souvent en contradiction avec la prise en compte du développement psychologique et social des élèves pour la construction de leur projet d'avenir.	
14.2. Le Parcours Avenir, conçu à l'origine pour « la formation à l'entrepreneuriat et l'acquisition d'une compétence à s'orienter », comporte néanmoins des contenus, qui ne se limitent pas à l'information et aux bonnes pratiques. Pour que ce parcours ait un avenir et débouche sur le développement de l'esprit critique, l'enrichissement des représentations sur le travail réel, la culture, il faut un volume horaire dédié en sus des horaires actuels, du temps de concertation, et le respect de la liberté des équipes.	
14.3. Les conditions très difficiles de la rentrée 2015 à l'Université ont conduit au renforcement de la logique gestionnaire d'APB (Affectation post-bac). Les nouvelles contraintes introduites dans la formulation des vœux ainsi que les dispositions visant à convaincre les élèves de choisir les filières à moindre taux de pression vont atteindre surtout les bacheliers dont les familles sont les moins familières de l'enseignement supérieur. L'ouverture de sections nouvelles est urgente pour répondre à la demande sociale. Un réel accompagnement des élèves les plus fragiles doit être organisé afin de permettre à tous les bacheliers d'accéder à une poursuite d'études.	<p>Les conditions très difficiles de la rentrée 2015 à l'Université ont conduit au renforcement de la logique gestionnaire d'APB (Affectation post-bac). Les nouvelles contraintes introduites dans la formulation des vœux ainsi que les dispositions visant à convaincre les élèves de choisir les filières à moindre taux de pression vont atteindre surtout les bacheliers dont les familles sont les moins familières de l'enseignement supérieur. L'ouverture de sections nouvelles est urgente pour répondre à la demande sociale. Un réel accompagnement des élèves les plus fragiles doit être organisé afin de permettre à tous les bacheliers d'accéder à une poursuite d'études.</p> <p><b><u>Notamment par la création de CIO dédiés à l'enseignement supérieur dans toutes les grandes villes universitaires</u></b></p>

<p>14.4. La création d'un droit opposable au retour en formation pour tous les jeunes sortis du système scolaire sans qualification reconnue peut être une avancée à condition que les dispositifs prévus permettent une réelle reprise de formation dans des conditions favorables, tant pour les jeunes que pour les équipes. La responsabilité des dysfonctionnements institutionnels ne doit pas être supportée par les CO-Psy et les DCIO, dès lors qu'ils sont nommés référents de ces jeunes. Les autres structures (Missions locales, Pôle emploi...) doivent également prendre leur part dans cet accompagnement.</p>	<p><b><u>La lutte contre le décrochage scolaire :</u></b>  <b><u>Depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2015, la région doit mettre en place, en lien avec l'État les nouvelles dispositions sur le décrochage prévues par le décret interministériel du 5 décembre.</u></b>  <b><u>Les DCIO jouent un rôle important en assurant le repérage et le suivi des jeunes dans les PSAD : Plateforme de suivi et d'appui au décrochage scolaire.</u></b>          La création d'un droit opposable au retour en formation pour tous les jeunes sortis du système scolaire sans qualification reconnue peut être une avancée à condition que les dispositifs prévus permettent une réelle reprise de formation dans des conditions favorables, tant pour les jeunes que pour les équipes. La responsabilité des dysfonctionnements institutionnels ne doit pas être supportée par les CO-Psy et les DCIO, dès lors qu'ils sont nommés référents de ces jeunes. Les autres structures (Missions locales, Pôle emploi...) doivent également prendre leur part dans cet accompagnement.</p>
<p>14.5. La suppression du redoublement, dont l'absence d'accompagnement pour les élèves répond à des impératifs budgétaires, produit des effets pervers sur les choix d'orientation. Le droit « au temps de la réflexion » doit devenir une réalité grâce à des liens formalisés entre les séries et les voies permettant ainsi des réorientations de parcours. Le Dernier mot aux parents a pu montrer l'importance de la place des CO-Psy et des CIO comme médiateurs.</p>	<p>La suppression du redoublement, dont l'absence d'accompagnement pour les élèves répond à des impératifs budgétaires, produit des effets pervers sur les choix d'orientation. Le droit « au temps de la réflexion » doit devenir une réalité grâce à des liens formalisés entre les séries et les voies permettant ainsi des réorientations de parcours. Le Dernier mot aux parents a pu montrer l'importance de la place des CO-Psy et des CIO comme médiateurs.  <b><u>Mais les expérimentations ont aussi montré combien ces dispositions demandaient de temps pour l'accompagnement personnalisé des familles et des élèves. Il doit en être tenu compte dans les recrutements de psychologues du second degré (copsy) afin que les effectifs à prendre en charge soient sensiblement allégés</u></b></p>
	<p><b><u>14. 6 La charge des professeurs principaux allant croissant, surtout dans les classes à orientation, les volontaires se font rares et cette</u></b></p>

	<b><u>fonction est souvent imposée. Le SNES-FSU réaffirme la nécessité d'une présence accrue de COP dans les établissements, seul-e-s véritables professionnel-le-s de l'orientation.</u></b>
	14.7
<b>Définition des sigles et acronymes utilisés dans ce document</b>	
<b><u>Thème 1</u></b>	
<p>AP : Accompagnement Personnalisé  ATS : Adaptation technicien supérieur  BTS : Brevet de technicien supérieur  CFA : Centre de formation d'apprentis  CNESCO : Conseil national d'évaluation du système scolaire  CPE : Conseiller principal d'éducation  CPGE : Classe préparatoire aux grandes écoles  CVL : Conseil des délégués pour la vie lycéenne  DCIO : Directeur de centre d'information et d'orientation  DHG : Dotation horaire globale  ÉCLAIR : École, collège, lycée innovation, ambition réussite  EFTLV : Éducation et formation tout au long de la vie  EMC : Enseignement moral et civique  EMI : Éducation aux médias et à l'information  EP : éducation prioritaire  EPI : Enseignements pratiques interdisciplinaires  EREA : Établissements régionaux d'enseignement adapté</p> <p>GRETA : Groupement d'établissements publics d'enseignement  ICN : Informatique et création numérique  IDD : Itinéraires de découverte  ISN : Informatique et sciences du numérique  PPRE : Programme personnalisé de réussite éducative  MLDS : Mission de lutte contre le décrochage scolaire  REP : Réseau d'éducation prioritaire  SEGPA : Section d'enseignement général et professionnel adapté  STS : Section de technicien supérieur  TMD : Technique de la musique et de la danse</p>	

## **THÈME 1 : VOTES**

### **Thème 1 sans le 0.3**

Pour : 96 – Contre 0 – Abstention 0 – NPPV 0

### **Vote du 0.3 en dissociation**

Pour : 97 – Contre 0 – Abstention 8 – NPPV 1

### **Amendements maintenus mais non intégrés:**

#### **Amendements EE**

**0.3 :** Les moyens publics doivent aller à l'école publique. Le SNES-FSU s'oppose au développement de l'enseignement privé et à l'opacité de sa gestion. Les collèges et lycées publics doivent avoir les moyens d'être attractifs par rapport au privé. **Il revendique la nationalisation laïque des établissements privés sous contrat au sein du service public dont les moyens doivent être augmentés à hauteur des besoins. Il s'oppose d'ailleurs à la logique concurrentielle qui traverse tout le système et conduit les établissements à s'engager dans des dynamiques qui tiennent parfois plus du marketing que du service public.**

Pour : 10 - Contre 84 – Abstention 2 – NPPV 1

~~**12.2 :** La plupart des programmes du collège souffrent d'un manque de repères annuels. Leur définition ne doit pas être renvoyée aux collègues dans chaque établissement.~~

~~Si le ministère persiste dans le refus de définir ces repères dans les programmes du collège, le SNES-FSU mettra en débat auprès des collègues des propositions de progression ou de « parcours de formation » suivant les spécificités de chaque discipline.~~

~~**Dans la logique de refus de la réforme du collège, le SNES appellera les enseignants à la désobéissance civile en refusant la mise en application des programmes ministériels.**~~

~~Pour : 10 - Contre 84 – Abstention 2 – NPPV 1~~